

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2015**

En date du 4 avril, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès et Lagrave a été convoqué en session ordinaire pour le 13 avril 2015, à 18h30

Ordre du Jour :

*** Dossiers présentés par Monsieur HERITIE, Maire**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2015
- Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen de la gestion de la Commune d'Ambarès et Lagrave pour les exercices 2008 et suivants - Information

*** Dossiers présentés par Monsieur GUENDEZ, Adjoint au Maire**

- Demande de financement auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) - Autorisation
- Mise à jour des effectifs de la commune - Créations et suppressions de postes

*** Dossiers présentés par Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire**

- Comptes Administratifs - Exercice 2014 - Budgets de la Commune, du SPIC Transport et des Activités Culturelles
- Comptes de Gestion - Exercice 2014 - Budgets de la Commune, du SPIC Transport et des Activités Culturelles
- Affectation des résultats 2014 - Budget principal
- Affectation des résultats 2014 - Budget des Activités Culturelles
- Affectation des résultats 2014 - Budget SPIC-Transport de Personnes
- Budgets Primitifs 2015 - Commune, SPIC Transports et Activités Culturelles
- Contributions directes - Vote des taux 2015
- Subventions aux associations - Exercice 2015
- Autorisation de Programme n°2 : Extension du cimetière - opération 201014
- Clôture de l'Autorisation de Programme n°3: Construction d'une nouvelle cuisine centrale - opération 201401
- Admission en créances éteintes - budget des Transports S.P.I.C. 2015
- Admissions en non valeur et créances éteintes - budget principal ville 2015
- Participation 2015 - Organisme de Gestion l'École privée Saint-Michel Saint-Pierre
- Information sur les contrats, les marchés et les avenants signés par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation et notifiés entre le 17/02/15 et le 1/04/15 inclus.

*** Dossiers présentés par Monsieur LAGOFUN, Adjoint au Maire**

- Acquisition d'espaces verts - lotissement « le clos des chanterelles » Parcelle BS 194 - Décision - Autorisation
- Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde
- Avis

*** Dossier présenté par Monsieur SICRE, Adjoint au Maire**

- Autorisation de déposer des demandes d'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public (ERP) - Ancien Centre Médico-social (Parc Midsomer Norton)

*** Dossier présenté par Madame MINEZ, Conseillère municipale déléguée**

- Distribution de composteurs aux particuliers - Partenariat avec Bordeaux Métropole - Signature d'une convention - Autorisation

PRESENTS : M. HERITIE, Maire, Mme KORJANEVSKI, M. GUENDEZ, Mme DE PEDRO BARRO, M. CASOURANG, Mme MALIDIN, M. LAGOFUN, M. MALBET, Mme BRET, M. SICRE, Adjoint au Maire, Mme MINEZ, M. BLANLOEUIL, Mme BARBEAU, Mme CLAVERE, Mme BOUZIGUES, M. DELAUNAY, Mme BLEIN, Mme GOURVIAT, M. AMIEL, Mme GARCIA, M. GIROU, Mme PAILLET, M. BOURDAIS, Mme LARTIGUE, Mme GARCIA-BEGE, M. GIRAUD, M. POULAIN, M. MOREL, M. ROSELL, Mme ZAIDI, M. HERNANDEZ Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. SEGONDY, M. QUERTAN

POUVOIRS :

M. SEGONDY a donné pouvoir à Mme KORJANEVSKI

31 présents
2 absents
1 pouvoir
Soit : 32 votants

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose de désigner Sylvain BLANLOEUIL secrétaire de séance.

Y a t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas, nous désignons Sylvain BLANLOEUIL secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le pouvoir de Monsieur SEGONDY à Madame KORJANEVSKI.

Monsieur le Maire présente deux nouveaux agents du service petite enfance.

Coralie DELBOS, Éducatrice de jeunes enfants au service d'accueil familial, arrivée depuis le 23 février et Sophie GINI, puéricultrice recrutée par la commune en tant que directrice du service d'accueil familial depuis le 9 mars dernier.

Le conseil leur souhaite la bienvenue

Monsieur le Maire présente ses condoléances à Alain CASOURANG qui a perdu sa maman il y a quelques semaines et lui accorde tout notre soutien pour ce moment difficile

Monsieur CASOURANG : je vous remercie du soutien que vous m'avez témoigné lors de ce moment difficile ainsi qu'au Directeur Général des Services et vous prie de bien vouloir transmettre mes remerciements aux fonctionnaires territoriaux qui se sont manifestés à cette occasion.

Monsieur le Maire : On peut commencer le premier point de l'ordre du jour qui est l'adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2015.

Avez-vous des observations ?

Madame KORJANEVSKI : Absente lors du dernier conseil municipal, la lecture du compte-rendu de séance me conduit à faire une mise en lumière par rapport à des propos qui ont été tenus par Monsieur GIRAUD et sur lesquels je me dois d'apporter un éclairage.

La phrase de Gilbert GIRAUD « *j'ai quand même été l'un des acteurs de ce dossier c'est vrai et quand je vois les actions qui sont menées je me dis qu'il n'y a pas une réelle volonté pour continuer cette action* ».

89 séances de travaux aux instances du CLSPD se sont déroulées durant le mandat précédent soit pendant 6 années. Monsieur GIRAUD a été excusé 47 fois soit 53 %. il a été absent non excusé 16 fois soit 18 % soit un total de non présence de 71 % il a assisté à 26 séances soit 29 % soit un tiers du temps. Ce n'est pas un reproche mais une constatation. Chacun s'implique dans la mesure de ses disponibilités. Monsieur GIRAUD a été très peu présent aux différents COPIL 1 sur 5 et par conséquent quasiment absent sur les temps de travail dévolus à la structuration de la stratégie territoriale 2012-2014, outils de mise en œuvre de la politique de prévention de la délinquance. Je vous renvoie donc cher collègue, Cher Gilbert, à la lecture de la nouvelle stratégie territoriale signée le 7 avril avec les partenaires qui sont l'État, la justice, l'éducation nationale, le Prado, l'ADAVE et le conseil départemental. Tout y est. Elle reprend les actions de la précédente, développe et met en place de nouvelles perspectives partenariales, comme d'habitude. Je vous rassure donc sur la qualité du travail, sur notre volonté de la pérenniser. J'en profite pour saluer le travail exemplaire de Zaky AIT OUARAB notre coordonnateur et son adjoint Hendrik SERVE.

Monsieur GIRAUD : Je vais juste poser une seule question à Madame KORJANEVSKI. Est-ce que vous pouvez juste renseigner cette assemblée sur l'heure à laquelle ces réunions sont posées ? Vous m'excuserez d'avoir un métier, d'être au service du public et de ne pas pouvoir libérer sur mon temps de travail des obligations qui étaient les miennes.

Donc je n'ai pas pu mieux faire j'en suis désolé. Au regard de ce que vous faites à 100 % vous aujourd'hui, je peux vous retourner exactement la même réflexion. Je ne vais pas débattre là-dessus puisque vous avez tout dit sur mon implication.

Madame KORJANEVSKI : J'ai pris les précautions oratoires Gilbert GIRAUD pour dire que tu es quelqu'un qui travaille et que je suis à la retraite.

Monsieur GIRAUD : mais vous n'avez pas insisté là-dessus, néanmoins j'en suis désolé

Madame KORJANEVSKI : je te remets personnellement le rapport du PLIE

Monsieur GIRAUD : Merci Madame KORJANEVSKI. J'avais une observation sur le compte-rendu en page n°3. Déjà la première observation, est-ce qu'il serait possible de numéroter les pages du compte-rendu lorsque nous aurions des interventions à faire, afin que tout le monde puisse avoir une lisibilité sur la requête.

Monsieur le Maire : Pas de problème

Monsieur GIRAUD : J'ai observé à la page 3, et justement concernant les actions du CLSPD sur la prévention de la délinquance, je cite : « et sachant que sous votre mandat j'ai été l'un des acteurs de ce dossier et aujourd'hui quand je vois les actions qui sont menées je me dis qu'il n'y avait pas une réelle volonté pour continuer cette action ». Donc Monsieur le Maire vous répondez en disant, « je ne vous répondrai pas sur votre niveau de participation sur l'ancien mandat il ne vaut mieux pas ». Jusque-là tout va bien. Monsieur GIRAUD répond : « Madame CLAVERE vous n'avez pas la parole ». Ce qui veut dire qu'entre Monsieur le Maire et Monsieur GIRAUD, à mon avis il manque quelque chose, il manque l'intervention de Madame CLAVERE. Madame CLAVERE a fait une intervention qui n'est pas mentionnée.

Madame CLAVERE : J'ai secoué la tête je n'ai pas parlé

Monsieur GIRAUD : Vous avez secoué la tête ! C'est bizarre, car je vous dis Madame CLAVERE vous n'avez pas la parole. Bon bref si vous pouviez juste ré-écouter l'enregistrement.

Monsieur le Maire : On va vérifier.

J'ai déjà rappelé et répète qu'il y a une police de séance et il serait bien que chacun demande la parole et ne coupe pas la parole aux différents intervenants. Les débats s'en retrouveront plus apaisés même s'ils sont vifs.

Monsieur GIRAUD : Si vous me l'autorisez Monsieur le Maire, j'aurais une petite intervention à faire

Monsieur le Maire : Allez-y

Monsieur GIRAUD : La liste bien vivre à Ambarès et Lagrave que nous représentons, Virginie GARCIA BEGE et moi-même, a été élue démocratiquement à hauteur de 26,61 % par nos concitoyens qui nous ont apporté leur soutien durant la campagne municipale.

A ce titre, nous, élus du peuple, nous nous devons de défendre leurs intérêts, en veillant au bon fonctionnement de notre commune au travers des projets entrepris mais également de la gestion de celle-ci par le groupe majoritaire.

Notre action ne s'inscrit nullement vers une opposition radicale, mais bien vers une analyse objective des choix établis par votre groupe et dans l'éventualité d'un travail commun, d'émettre des propositions et pourquoi pas de solutionner des problématiques auxquelles nous sommes amenés à faire face.

Mais pour ce faire, malgré les opinions qui nous opposent, ce travail doit être dirigé dans le plus grand respect, chose que nous, élus de la liste Bien Vivre à Ambarès et Lagrave, déplorons à notre égard.

En effet, nous sommes souvent les victimes de moqueries, singeries et parfois même d'un certain dégoût de la part d'une minorité et j'insiste bien sur la minorité de votre groupe.

En agissant de la sorte, ce n'est pas à nous, élus de la liste Bien Vivre à Ambarès et Lagrave, mais bien aux 1 445 citoyens ambarésiens sur les 5 430 exprimés que vous portez atteinte.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de diriger cette assemblée dans le plus grand respect et la dignité qu'il se doit.

Monsieur le Maire : C'est noté. Je pense le faire dans le respect des uns et des autres.

Monsieur GIRAUD : La preuve que non, sinon j'aurais pas fait cette intervention Monsieur le Maire.

Madame LARTIGUE : En tant que tête de liste de Bien vivre à Ambarès et Lagrave, je ne me suis pas associée à cela en respectant toutes les personnes et leur choix. Effectivement Monsieur GIRAUD a porté plainte à l'encontre de Madame LARTIGUE Sylvie. L'affaire est en cours et nous attendons que la plainte revienne qu'elle soit ou non recevable. Je ne ferai pas de commentaire mis à part que je suis bien la légitime de Bien Vivre à Ambarès et que j'ai été élue au suffrage universel.

Monsieur le Maire : J'enregistre vos déclarations respectives. Après c'est une situation assez inédite quand même. Car vous êtes 4 élus et êtes divisés en 3. Alors imaginez le nombre d'oppositions face auxquelles je vais me retrouver..

Madame LARTIGUE : L'avenir nous le dira. Après ce n'est pas de mon ressort, les personnes sont assez grandes pour savoir ce qu'elles ont à faire.

Monsieur le Maire : Oui. Voyez entre vous ce que donneront les différentes procédures en cours. On va passer à l'adoption du compte-rendu. Celui-ci est adopté à l'unanimité je vous en remercie. Il va circuler pour signature et on rajoutera la pagination la prochaine fois.

Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen de la gestion de la Commune d'Ambarès et Lagrave pour les exercices 2008 et suivants - Information

La Chambre Régionale des Comptes a adressé, par courrier reçu le 13 mars 2015, son rapport d'observations définitives relatives à la gestion de la commune d'Ambarès et Lagrave concernant les exercices 2008 et suivants.

Conformément à l'article L.243-5 du code des juridictions financières, ces observations sont communiquées à la plus proche réunion du Conseil municipal. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas vous faire la lecture exhaustive du rapport puisque vous l'avez toutes et tous eu. Je vais simplement mettre en lumière l'analyse qui a été faite par la Chambre régionale des Comptes qui a conclu à 6 recommandations sachant que 2 sont déjà mises en œuvre et que les autres sont partiellement mises en œuvre et d'autres recommandations viendront par la suite.

L'ouverture de l'examen de la gestion de la commune d'Ambarès et Lagrave a été inscrite au programme de contrôle de la Chambre régionale des comptes pour 2014 et a été notifiée courant mars 2014 et la chambre a délibéré sur des observations provisoires dans sa séance du 16 mai 2014. Elles m'ont été communiquées au mois de juillet et j'ai adressé une réponse enregistrée à la chambre en septembre 2014. La chambre dans sa séance du 22 janvier 2015 a arrêté les observations définitives telles que vous les avez à votre connaissance en joignant le dernier courrier que j'ai fait en réponse aux observations définitives de la Chambre.

Sur la situation financière globale de la commune, la Chambre note que la situation financière de la commune n'est pas alarmante même si elle s'est tendue fin 2013 et je l'expliquerai tout à l'heure quand je présenterai le chapitre relatif à la capacité d'auto-financement. Elle indique aussi que la commune va être confrontée à la réduction des dotations de l'État, ce qui n'est une surprise pour personne et ceci va dans le sens de l'appel qui a été lancé par l'Association des Maires de France pour lequel je vous rappelle que nous avons voté à l'unanimité au mois de juillet 2014, une motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'État de 28 milliards cumulé en 2017. Elle nous incite aussi dans cette synthèse à poursuivre la maîtrise des évolutions des dépenses et note aussi plus loin que sur cette période l'excédent de fonctionnement s'est accru de 39 %.

Pour aller plus dans le détail, quelques mots sur les charges de personnel. La Chambre

note et je cite : « l'évolution des charges de personnel apparaît donc globalement maîtrisée d'autant qu'exprimées en euros par habitant elles sont inférieures à la moyenne de la strate ». En 2012 nous avons un ratio de 591 € par habitant alors que la moyenne de la strate exprimée en euros par habitant était de 625 € et ces charges de personnel ont progressé moins rapidement que la moyenne de la strate puisqu'elles ont progressé pour Ambarès et Lagrave de 5,54 % alors que sur les moyennes des communes de mêmes importances on est à plus de 6 % soit 6,29 % pour être exact. Elle note aussi au passage qu'une évolution de ces charges de personnel en fin de période n'est que partiellement affectée par le détachement ou la mise à disposition de personnel opéré dans le cadre du SSIEG en matière d'accueil de loisirs et d'animation confiée à l'association des Francas. Les charges de personnel ne font l'objet d'aucune recommandation de la part de la chambre qui constate que celles-ci sont maîtrisées et inférieures à la moyenne de la strate.

Sur les charges de gestion dont elle parle page 12, elle note qu'elles augmentent moins que les produits donc il n'y a pas d'effet ciseau à ce moment-là et dit que les charges externes se situent à un niveau par habitant inférieur à la strate là encore. Pour compléter les propos de la Chambre ils nous disent que comme d'autres communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la commune pouvait envisager la maîtrise de ses charges sous l'angle d'un ré-examen du partage et compétence avec la Communauté compétence nettoyage par exemple. Je leur avais indiqué sur ce point que la Cub, qui est maintenant la Métropole, et les communes membres travaillaient à la régularisation de l'exercice de la compétence voirie et que des mutualisations devant être mises en œuvre dans le cadre de la métropolisation pourraient contribuer à cette maîtrise des charges. On est en plein dans le sujet, sujet d'actualité à la fois sur le transfert de compétence propreté voirie qui n'avait pas été réalisé lors de la création de la CUB et sur le processus de mutualisation sur lequel on travaille. Aucune recommandation sur les charges de gestion.

Sur la fiscalité, la Chambre note que les contributions directes représentent la plus grande part de l'augmentation des ressources. Toutefois elle note page 8 je cite, que l'augmentation du produit résulte davantage du dynamisme des bases que de l'augmentation des taux. Elle souligne que les taux après avoir légèrement augmenté en 2010 et 2011 sont restés stables sur les 2 années suivantes. Ce qui fut aussi le cas en 2014 puisque l'examen des comptes par la Chambre s'arrêtait au 31 décembre 2013. Elle dit plus loin que sur l'évolution de cette politique page 9, la commune pourrait procéder à un arbitrage de sa politique fiscale entre taux et abattement. En effet, il faut que vous sachiez, comme l'indique la Chambre que si les bases rapportées au nombre d'habitants sont très légèrement inférieure à la moyenne de la strate, les taux plus élevés procurent à la commune, malgré des réductions plus généreuses résultant d'abattements accordés en 1980, un produit fiscal très légèrement supérieur ce qui se vérifie dans les 3 taxes. La Chambre nous indique que nous pouvons procéder le cas échéant à un arbitrage de politique fiscale entre taux et abattement, le niveau de fiscalité perçu sur le contribuable local, marge de la manœuvre potentielle de la commune. Peut-être avoir une discussion sur cette politique en terme de fiscalité. Est-ce qu'on revient sur les abattements ? il y a peut-être un débat à ouvrir sur cet aspect-là. Pas de recommandation sur la fiscalité.

Sur la capacité d'autofinancement page 15, en 2013 la capacité d'autofinancement ne permettait pas de couvrir l'annualité du capital de la dette et s'est traduit par une CAF nette négative et cette situation, nous dit la Chambre, résulte d'une opération d'un emprunt avec un remboursement ponctuel revolving qui avait permis à la commune de se désendetter ce qui explique aussi dans la 1ère partie de la synthèse quand la chambre dit que la situation s'était tendue au 31 décembre 2013, car effectivement on avait remboursé cet emprunt ce qui fait que ça nous a endetté mais ça a diminué la capacité d'auto-financement. La Chambre souligne bien quand même que cela n'a rien d'alarmant et n'a aucune conséquence sur la situation financière de la commune.

Vous verrez tout à l'heure sur le compte administratif 2014 que la CAF a retrouvé un niveau positif puisque elle se monte à un peu plus de 700 000 € soit 723 720 € pour être exact.

Quelques mots aussi sur le SSIEG pages 14 et 15. la Chambre avait noté que les conditions de mises en œuvre budgétaires de la convention de mandatement n'étaient pas satisfaisantes. En effet, la ville ne refacturait pas aux Francas les salaires des personnels mis à disposition. Ceci a été corrigé aussitôt car c'était dans les observations provisoires. Nous avons voté le 2 juillet 2014 un avenant à la convention permettant de rendre totalement transparents les flux financiers avec les Francas. Ceux-ci sont retracés dans le compte administratif 2014 et la chambre a bien pris en compte dans son rapport page

15 que cette recommandation avait immédiatement été suivie d'effet. Elle souligne par ailleurs que la commune a bien mis en place les instances pour assurer le suivi de l'exécution du contrat et des documents en dresse le bilan. Les comptes rendus des comités de pilotage de janvier, juin 2013 et février, juin 2014 font notamment apparaître la participation active, sous la présidence du Maire assisté d'élus et de responsables administratifs, de représentants non seulement des Francas mais aussi des représentants du personnel, de la CAF ou d'associations de parents d'élève. Elle souligne plus loin que ces instances de concertation fonctionnent et permettent d'assurer le suivi du service délégué et souligne l'intérêt qu'il y aura pour le conseil municipal qui n'est pas directement concerné par le suivi de délibération d'être amené à se voir présenter un bilan global prévu au cours de l'année 2014-2015 où il permet de décider le moment venu soit du renouvellement du SSIEG ou de la gestion directe. Sur cet aspect il y a une recommandation mais elle a été suivie d'effet entre les observations provisoires et la date d'aujourd'hui.

Sur la dette, page 18, la chambre note que l'encours de la dette au 31 décembre de l'année est passée de 10,6 millions d'euros en 2008 à 12,32 millions d'euros en 2012 soit une augmentation de 16 % avant de revenir sur un niveau initial en 2013 sous l'effet du désendettement. Elle note que l'encours de la dette ramené en euros par habitant était déjà moins élevé que celui de la moyenne de la strate en 2012 dernière année pour laquelle les comparaisons sont disponibles puisqu'on était à 923 € alors que sur la moyenne des communes de même importances on était à 955 €. La capacité de désendettement de la commune est passée à 8,1 année en 2013 sous l'effet de la dégradation de la CAF dont je vous ai parlé tout à l'heure et malgré la réduction de l'encours. Cette situation n'est pas problématique nous dit la Chambre, le seuil critique commençant à 12 ans. La commune doit cependant veiller à se maintenir en deçà de ce seuil en prévenant toute poursuite de la dégradation de sa CAF brute et effectivement vous verrez tout à l'heure, à la lecture et présentation du compte administratif 2014, que nous avons amélioré ce ratio puisque nous sommes passés de 8,1 année fin 2013 à 6,9 année fin 2014.

Toujours sur la dette, les emprunts. Je cite toujours la Chambre : l'encours est désormais classé à plus de 72 % dans la catégorie la moins risquée de la charte Gissler, c'est la charte de bonne conduite dont on nous parle régulièrement. Elle était de 59 % en 2008. on a amélioré la sécurisation de nos emprunts. Et parmi, les 2 emprunts structurés souscrits en 2008 qui représentent 12,32 % de l'encours comportent un véritable risque du fait de la prise en compte d'un coefficient multiplicateur de 3 en cas de dépassement par l'indice de référence Euribor 12 mois d'un seuil de 6,5 % dont les probabilités de franchissement paraissent faibles à ce jour. C'est un emprunt qui est calculé sur l'Euribor, la Chambre nous dit qu'il y a peu de probabilités qu'il y ait des risques sur cet emprunt. Effectivement le taux de l'Euribor doit être aujourd'hui autour de 0,3 %. La Chambre note ensuite que ces emprunts font l'objet d'un suivi particulier de la part des services de la commune avec l'aide d'un cabinet spécialisé, le cabinet Finance Active qui d'ailleurs suit les dettes et emprunts de beaucoup de communes et de Bordeaux métropole. Les objectifs assignés au service gestionnaire de la dette sont d'emprunter à taux variable pour profiter des taux bas de la zone euro et de réserver les emprunts à taux fixes pour les projets structurés à long terme et diversifier les partenaires bancaires. Si effectivement l'Euribor devait monter on réagirait immédiatement et Finance Active ne manquerait pas de nous le faire remarquer. Dans l'immédiat dans cet emprunt il y a peu de probabilités qu'on aille au seuil prévu dans le contrat. La chambre ne nous fait aucune recommandation particulière.

Sur la politique d'investissement, page 17, la Chambre constate que les dépenses d'équipement de la commune qui ont été en moyenne de 4,3 millions d'euros par an sur la période exprimée en euros habitant sont comparables à celles de la moyenne de la strate sur toute la période contrôlée. Durant la période objet du contrôle dit la Chambre, la commune a entrepris une restructuration de son patrimoine bâti vieillissant, vous savez c'est l'étude SOCOTEC que nous avons réalisée en 2007-2008 sur la base de laquelle on a à la fois entrepris une mise aux normes sur notre patrimoine bâti et pour autant la Chambre note que cette mise à niveau du patrimoine des établissements recevant du public doit se poursuivre afin de répondre notamment aux besoins de population en progression ; elle note aussi que ce diagnostic a été entrepris et un plan pluriannuel d'investissement élaboré. Donc c'est le PPI sur lequel on fonctionne depuis plusieurs années maintenant.

Ensuite, elle note les nouvelles réalisations. Je vous rappelle l'école Aimé Césaire, le pôle culturel Evasion, le Centre Technique Municipal, la reconstruction du foyer de Lachaze et note aussi et c'est pas commun mais ça commence à se développer dans les

communes, elle note aussi que nous avons utilisé la procédure des autorisations de programmes, crédits de paiement ce qu'on appelle les AP/CP et disent que cette utilisation mérite d'être soulignée. La première AP/CP a été créée en 2009 pour le programme d'investissement relatif à l'école Aimé Césaire. Pas de recommandation non plus de la part de la Chambre régionale des comptes.

Sur les ressources humaines, j'en ai parlé tout à l'heure au travers des charges du personnel où la Chambre nous dit que l'augmentation des effectifs est surtout induite par la création de postes d'animateurs de la pause méridienne dans les écoles et la mise en place des rythmes scolaires. Elle note aussi que le recrutement des 9 personnes dans le cadre des contrats d'avenir a contribué à cette hausse même si le principal de cette évolution concerne la catégorie C dû aux augmentations réglementaires du point de ces effectifs. Aucune recommandation de la Chambre.

J'en viens aux 6 recommandations.

La recommandation n°1 page 6, il s'agit de réaliser un guide de procédure budgétaire et de règlement financier. C'est une procédure qui est déjà partiellement mise en œuvre. La Chambre nous dit : « A ce jour, la commune ne dispose pas d'un guide des procédures budgétaires à destination des services permettant de mieux définir notamment le point de contrôle des factures et le rôle de chacun ». Toutefois ce document est en cours d'élaboration, on y travaille depuis plusieurs mois maintenant. Il sera accompagné d'une formation interne des agents des services en charge du suivi financier. De plus la commune envisage d'établir un règlement financier propre à la collectivité qui comprendrait les règles de préparation du budget et de son exécution et celles concernant les rapports avec les bénéficiaires de concours financier. Ce règlement est actuellement à l'étude. La Chambre conclut sur ce point du guide de procédure budgétaire et règlement financier : « le Maire de la commune a confirmé à la chambre qui lui recommandait de poursuivre ces efforts en ce sens, que la commune s'attachera à conduire à terme la réalisation de ces documents non obligatoires ». Ils sont rarement mis en place dans des communes de moins de 20 000 habitants. On avait pris les devants depuis quelques temps maintenant c'est pour cela que la Chambre nous encourage à finaliser ces documents pour affiner le pilotage budgétaire et financier de la commune.

La recommandation n°2 page 7, il s'agit des conventions avec le comptable public. La Chambre nous dit la chose suivante : « mettre en place, en partenariat avec le comptable public, un plan de contrôle des régies par des agents délégués à cette fin par l'ordonnateur ». C'est une recommandation qui a déjà été mise en place et je ne vais pas revenir sur le détail des régies qui ont fait l'objet de plusieurs contrôles en page 6, donc on a poursuivi le contrôle de ces différentes régies et sur l'engagement partenarial avec les services fiscaux. J'ai signé le 9 juillet 2014 un partenariat avec le comptable qui est le Directeur des Services Financiers du Département maintenant, un contrat d'engagement partenarial avec le centre des finances publiques de Cenon pour améliorer au quotidien la liaison ordonnateur-comptable par une simplification des procédures d'échanges notamment pour leur dématérialisation. C'est en cours et devrait se poursuivre dans les mois à venir.

La recommandation n°3, page 15 et 24. Cela concerne les relations avec les Francas. Je n'y reviens pas c'était la refacturation des salaires et on a délibéré le 2 juillet 2014 et la seconde partie de la recommandation c'est les rapports avec les associations, page 24 où la Chambre nous dit qu'il faut intégrer les heures de l'éducatrice sportive que l'on met à disposition de l'ASA, ce qu'on a fait dans la convention d'objectifs signée avec l'ASA délibérée en conseil du 15 décembre 2014. Elle met aussi en avant ce qui concerne la mise à disposition gratuite des locaux aux associations. Elle dit de faire figurer dans les annexes budgétaires, les concours apportés aux associations notamment sous la forme de mise à disposition des locaux. Le compte administratif 2014 fera apparaître dans les annexes le concours apporté aux associations car elle estime que certaines associations, suivant le niveau de mise à disposition de locaux, peuvent être favorisées par rapport à d'autres. On va le faire. La Chambre nous a suggéré par ailleurs, au moins pour les associations bénéficiaires de mise à disposition plus importante, de valoriser ces prêts de locaux même si elle souligne que cette valorisation n'est pas une obligation réglementaire.

La recommandation n°4, page 19. La Chambre nous demande de développer les analyses prospectives budgétaires dans le cadre du D.O.B. En mars 2013, une analyse prospective jusqu'en 2020 avait été réalisée par les services de la commune. La Chambre ne peut qu'encourager de telles prospectives. On est sur la bonne voie, on continue d'ailleurs. Ça devrait faire l'objet d'une présentation non au seul groupe majoritaire mais à l'ensemble du conseil municipal dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. On le mettra en place au prochain débat d'orientation budgétaire.

La recommandation n°5, page 20. La Chambre nous demande de faire une analyse des gisements d'économies sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement de manière à prévenir toute dégradation de la capacité d'autofinancement. Ça rejoint ce que je disais tout à l'heure.

La recommandation n°6, j'en ai parlé de façon anticipée c'était sur les concours apportés aux associations sous la forme de mise à disposition des locaux.

En conclusion de ma présentation, je souhaite vous dire deux mots sur mon dernier courrier adressé en mars. Je remercie pour les échanges, je rappelle que parmi les 6 recommandations 4 d'entre elles sont déjà ou vont être mises en œuvre à l'occasion du processus budgétaire 2015. Sur la situation financière de la commune, je prends acte avec satisfaction de l'analyse de la Chambre qui ne devrait pas manquer de rétablir la vérité face aux multiples rumeurs et fausses informations entretenues localement lors du mandat municipal en question. Je pense qu'aujourd'hui les choses sont claires avec le rapport de la Chambre, la situation n'est pas facile car on est confronté à la réduction des concours financiers de l'État, entre 2013 et 2017, on va perdre 1 million d'euros. On a aussi les incertitudes liées à l'évolution de la fiscalité reversée, la dotation solidarité en particulier. Ils en parlent quelque part sur les incertitudes liées à la métropole, c'est indiqué dans la synthèse et à l'accroissement des dépenses au titre de la péréquation puisque nous sommes une commune qui contribue comme vous le savez à la péréquation horizontale à hauteur 10 984 € en 2012 et rendue à 2014 à 58 462 €. Je ne reviens pas sur l'appel lancé par l'association des Maires de France sur la baisse de la dotation de l'État, j'en ai parlé tout à l'heure et j'indique ensuite, sans remettre en cause l'effort national, du redressement des comptes publics auquel les collectivités sont appelées à participer, le terme gisements d'économie dont ils nous parlent sur les dépenses de fonctionnement nous paraît pas adapté au budget de la commune d'Ambarès. C'est pour cela qu'on recherchera des mutualisations dans le cadre de la métropole. Je parle aussi de l'endettement de la commune et l'Euribor qui est à 0,323 % en janvier.

Je voulais conclure en adressant quelques remerciements à Jean CROUGNEAU qui a été mon adjoint pendant 10 ans et dont chacun connaît l'intégrité et le sérieux et qui a contribué à faire que ce rapport soit ce qu'il est aujourd'hui. Je tenais à le dire car chacun le connaît donc quand on dit l'intégrité c'est en tout point. Remercier bien entendu le Directeur Général des Services qui a su mettre en œuvre sur le plan budgétaire et financier en particulier et ressources humaines aussi les orientations données par notre équipe dont je souligne d'ailleurs que le magistrat de la Chambre régionale des comptes qui s'est entretenu dans mon bureau a souligné l'efficacité et la réactivité de notre DGS et ça mérite d'être dit en public. Et enfin les services des finances, la Directrice du pôle Moyens et Ressources qui ont été directement concernés par les différents aspects de ce dossier et pour lesquels j'ai reçu en août 2013, les indices de qualité des comptes locaux de la direction des finances. C'est notre trésorier qui a mesuré, à travers divers items, la qualité du travail. Là on n'est pas dans la politique mais dans la relation quotidienne entre les services financiers de la commune et la trésorerie et donc sur ce courrier nos services avaient une note de 18,2 sur 20 alors que la moyenne sur la trésorerie est de 18 et sur le national est de 17. Je remercie aussi Sylvie DE PEDRO qui a pris le relais. Il va falloir continuer à faire mieux Madame l'adjointe aux finances. Je passe la parole à qui veut bien la demander.

Monsieur POULAIN : Je ne comprends pas votre intervention. Sur la synthèse globale de la Chambre régionale des comptes si on vous écoute tout va bien, dans le meilleur des mondes. Mais quand on lit la première phrase, elle écrit : la situation financière de la commune d'Ambarès et Lagrave s'est sensiblement tendue sur la fin de la période examinée.

Monsieur le Maire : Je l'ai expliqué

Monsieur POULAIN : Non vous avez pris les paragraphes qui vous arrangeaient, c'est normal vous défendez votre position. Mais nous ne vivons pas la même chose donc en général quand les choses vont bien elles commencent par, comme elle le faisait à votre prédécesseur Monsieur HOUDEBERT : « nous félicitons la gestion de la commune ! » Ensuite je ne mets pas en cause la réactivité et efficacité de notre DGS mais c'est l'efficacité et la réactivité du DGS pour répondre aux questions de la Cour régionale des comptes, ce n'est pas tout à fait la même chose. Ensuite, je continue, sur la fiscalité, taux de fiscalité toujours pareil dans les conclusions, là vous ne l'avez pas dit. Plus élevé que la moyenne des communes de la même strate démographique et sur des bases dynamiques, ça veut dire la hausse de la population. D'ailleurs les seuls chiffres que vous

prenez sont ceux de la moyenne de la strate. Or sur la population j'ai fait un calcul. Entre 2007 et 2012 elle a augmenté de 30 % par contre la personne qui paie ses impôts à Ambarès et Lagrave depuis 2008, elle a vu sa feuille d'imposition augmenter de presque 28 % donc à ce moment-là vous irez lui expliquer que les impôts n'ont pas beaucoup augmentés à Ambarès et Lagrave, je vous laisserai le soin de le faire. Ensuite je continue de lire les conclusions : « la commune d'Ambarès et Lagrave va se trouver confrontée à la réduction annoncée des concours financiers de l'État et a des incertitudes sur les financements par la communauté urbaine à laquelle elle appartient » il n'est pas écrit elle est confrontée depuis des années, ça signifie quoi, que votre stratégie de défense de dire ce n'est pas moi c'est l'État ne fonctionne pas ! ça signifie tout simplement que les problèmes liés à l'État ont commencé à apparaître en 2014 et surtout en 2015. ça explique une petite partie du déficit observé en 2014 qui est la pire année financière depuis la seconde guerre mondiale. Ensuite je continue de lire « ces incertitudes doivent inciter la commune à poursuivre dans la maîtrise de l'évolution des charges de gestion », ça veut dire fermeture de la piscine municipale, fermeture de la cuisine centrale, c'est ça que ça veut dire, il faut lire entre les lignes et notamment des dépenses de personnel or tout à l'heure vous avez signifié qu'il n'y avait aucune recommandation de la Cour régionale des comptes concernant les dépenses de personnel alors comment expliquez vous que dans ces conclusions que je lis, il est écrit que « ces incertitudes doivent inciter la commune à poursuivre dans la maîtrise de l'évolution des charges de gestion et notamment de dépenses de personnel ». Ça c'est une recommandation qui va à l'encontre de ce que vous avez dit. C'est bien beau de lire des petits passages qui vous arrangent, c'est votre rôle, mais le rôle de l'opposition c'est aussi de lire le reste du rapport. Malheureusement il ne va pas en votre faveur car les conclusions ne sont pas en votre faveur. Et je continue « la mairie doit contrôler l'accroissement des contributions versées au budget annexe et à ses mandataires » les budgets annexes c'est quoi ? La culture, l'espace Evasion, c'est ça que ça veut dire. Ensuite je continue « la réduction de sa capacité d'autofinancement brute constatée en 2013 implique une diminution de ses réserves au-delà desquelles elle ne serait allée » là c'est un carton jaune envoyé par la Cour régionale des comptes.

Monsieur le Maire : Mais je l'ai expliqué

Monsieur POULAIN : Oui mais vous l'avez expliqué à votre façon. Moi je lis juste la phrase que vous n'avez pas lu. Quand on écrit ça, ça veut dire il ne faut pas dépasser ce niveau-là, ça veut dire que la ville n'a plus de marge de manœuvre. La population a augmenté de 30 % et les équipements n'ont pas suivi. Les équipements dont vous citez, vous savez ce qu'ils disent ? le foyer municipal qui a brûlé, Monsieur le Maire a répondu à la Cour régionale des comptes que j'ai appelé, vous avez répondu que ça répondait à la hausse de la population. En quoi un foyer qui brûle, qui n'est pas remboursé par une compagnie d'assurance, qui coûte 800 000 euros à la commune, répond à une hausse de population. Peut-être que pour vous ça répond à quelque chose et vous le mettez dans vos dépenses. Ensuite vous parlez de l'espace Evasion, le projet c'était 1,5 millions d'euros, projet final 4 millions d'euros, 600 000 euros de déficit dont la Cour régionale des comptes, d'ailleurs je vous l'ai dit tout à l'heure, vous demande de maîtriser les coûts. Vous parlez aussi du Centre Technique Municipal comme une réussite, projet de départ 1 million d'euros on finit à 2 millions d'euros, ce n'est pas de votre fait il y a eu un dépôt de bilan d'un des maîtres d'œuvre me semble-t-il. Vous parlez de l'école Aimé Césaire aussi, mais l'école Aimé Césaire c'était je vous rappelle en remplacement de cette école-là 6 millions d'euros alors qu'on aurait réhabilité cette école ça aurait coûté 2 ou 3 millions d'euros. Au total ce sont 10 millions d'euros qui ont été gaspillés. Voilà la réalité de votre gestion. Et c'est pour cela que vous fermez la piscine municipale et d'ailleurs ils le disent c'est un sous-entendu. Je continue, « la commune doit par ailleurs veiller dans ses relations avec les associations au respect de certaines règles , comme la transparence budgétaire » donc pour conclure c'est très simple, je ne vois pas le lien avec les conclusions générales de la Cour régionale des comptes et ce que vous avancez. Quand on vous écoute tout va bien, c'est comme un enfant qui va à l'école qui a des mauvaises notes et qui va dire maman j'ai bien travaillé et quand la maman reçoit le bulletin il y a marqué travail insuffisant. Après chacun à son argumentation, je comprends votre position mais je suis là pour lire entre les lignes. Dans les recommandations il y en a une qui m'a quand même interpellé. Développer les analyses prospectives budgétaires dans le cadre des débats d'orientation budgétaire. Ça veut dire qu'on navigue à nu. Ils disent recommandation à suivre c'est à dire qu'il n'y a rien de fait. Ensuite ils vous demandent d'analyser les gisements d'économie sur l'ensemble des

dépenses de fonctionnement de manière à prévenir toute dégradation de la capacité d'autofinancement. Autrement-dit ils vous demandent de restructurer, ils vous demandent d'agir rapidement. Vous avez la Cour régionale des comptes qui est quand même un rapport politique généralement politiquement correct qui vous demande d'agir rapidement et vous avez commencé à le faire en fermant la piscine municipale et la cuisine centrale. Ça veut dire que la piscine municipale a été fermée uniquement pour des raisons budgétaires et que le prétexte de la fuite a été bien trouvé. Combien la piscine municipale vous a-t-elle évité de dépenser la somme que vous n'avez dépensé dans le budget 2014. les conclusions parlent d'elles-mêmes, après le reste c'est du détail, vous avez écrit à la Cour régionale des comptes en disant que tout allait bien mais elle ne vous a pas répondu ! Elle a juste répondu par des conclusions générales qui ne vont pas dans le sens de ce que vous déclarez. Pour moi je suis désolé quand je lis les sites internet, la plupart mettent les finances de la ville entre 7, 8 j'ai vu un 9 mais je n'ai pas vu une seule fois la moyenne. Par contre je me suis amusé à lire le dernier rapport auparavant, celui de votre prédécesseur, qui, sur une de ces premières phrases le félicitait pour sa gestion. Autrement dit c'est quoi un rapport d'audit, c'est une photographie à l'instant T, pour savoir si on a les moyens d'agir pour le futur. Eux ils sont en train de dire que la situation se tend, se dégrade et que nous n'avons plus de marge de manœuvre et que vos moyennes de strate sont sauvées par une forte hausse de la population à laquelle vous ne répondez pas en terme d'infrastructures. Il suffit d'aller voir ce qui se passe dans les écoles pour comprendre que ça ne va pas à Ambarès et Lagrave. Continuez à nier la situation c'est très bien, continuez à la vivre entre vous mais nous les ambarésiens nous la vivons différemment. Ce que je vous demande Monsieur le Maire c'est pas d'être l'homme le plus parfait du monde, je vous demande juste d'agir et d'agir rapidement, de supprimer ce déficit et de remettre la situation de notre ville sur de bons rails.

Monsieur le Maire : si la Chambre n'a pas répondu à mon courrier c'est parce qu'il est de règle dans ce genre de communication qu'après les observations définitives la Chambre ne réponde pas. Je ne vais pas reprendre tous ce que vous avez dit. Effectivement j'aurais pu faire une lecture exhaustive, après chacun voit les choses à travers son propre avis. Je constate que contrairement à ce que vous avez dit, je peux vous ressortir vos déclarations en conseil municipal tant sur la situation financière que sur la fiscalité que sur les charges de personnel ; que vous annonciez des taux à 2 chiffres, vous annonciez aussi que les finances étaient dans le rouge, qu'on était aux abois, je ne vais pas revenir là-dessus, j'ai pas dit que tout allait bien ! On est confronté à la diminution des dotations, après avoir fait face lors du dernier mandat à une politique d'investissement pour maintenir notre patrimoine communal vieillissant comme le dit la Chambre et procédé aussi à la réalisation de nos équipements pour accompagner l'augmentation de la population de la ville. La Chambre le constate. Sur la situation qui s'est tendue fin 2013 je l'ai expliqué c'était lié à la capacité d'autofinancement mais on se retrouve en 2014 avec une capacité d'autofinancement de + de 700 000 euros. Je m'en tiens aux recommandations et si la Chambre avait dû nous faire des recommandations sur la dette, sur les ressources humaines, sur tous les points dont j'ai parlé et sur lesquels je ne vais pas revenir elle l'aurait fait ! Ce sont des recommandations qui relèvent plus de l'amélioration de la gestion quotidienne et du partenariat avec les associations. Sur les perspectives budgétaires elles existent déjà puisque la Chambre en parle et qu'elle ne peut que nous encourager à continuer à faire de telles perspectives. Ça veut dire comme je le disais tout à l'heure qu'on ne navigue pas à vue. Après qu'on ne partage pas les mêmes orientations ça je comprends : en 2008 vous avez été élu sur ma liste après vous avez choisi de prendre une autre voie, je comprends bien que vous étant présenté sur une autre liste en 2014 vous cherchiez effectivement à analyser ce rapport à la lumière de votre propre vision des choses d'opposant. Y a t-il d'autres interventions ?

Madame GARCIA-BEGE : page 19 il est mis en avant que vous avez fait en mars 2013 une analyse prospective jusqu'en 2020 qui a été réalisée par les services.

Monsieur le Maire : Oui elle existe cette analyse

Madame GARCIA-BEGE : Est-il possible comme nous encourage cette prospective de faire cette présentation comme c'est noté car justement ça pourrait nous permettre de comprendre certaines positions. A certains moments on n'a pas les tenants et les aboutissants.

Monsieur le Maire : Ce que je vous propose c'est de ne pas forcément attendre le débat d'orientation budgétaire de 2016 et de vous faire une présentation de cette analyse prospective en commission de sorte qu'il y ait tous les éléments sur lesquels on travaille.

Madame GARCIA-BEGE : Mais je pense que ça pourrait être intéressant aussi pour les habitants de la commune

Monsieur le Maire : Je vous propose de ne pas attendre un an puisque vous êtes nouvelle élue donc c'est important que vous sachiez les orientations. Après l'analyse prospective n'est pas figée dans le marbre, elle a pour vocation d'évoluer aussi au fur et à mesure du temps. Aujourd'hui on peut prévoir des choses pour 2020 mais dans quelques mois ou un an suivant les orientations ou les événements auxquels on sera confrontés ça pourra bouger. On pourra partager cette analyse dès cette année sans attendre le DOB 2016.

Monsieur GIRAUD : Je ne vais pas reprendre l'ensemble des points critiques de David POULAIN ce soir concernant les recommandations de la Chambre. Effectivement tout le monde saura lire entre les lignes ce que vous avez bien voulu nous montrer et ce que la Chambre recommande donc il est évident que seul les élus aujourd'hui ont ce document entre les mains et demain il pourra être consulté par l'ensemble de la population et pourra l'apprécier à ce juste titre et en fonction de leurs attentes. J'ai une question simple concernant une recommandation avec les Francas, vous dites que vous vous êtes remis en ordre concernant les Francas, y a-t-il rétroactivité des sommes dues ?

Monsieur GUENDEZ : On a régularisé, on a modifié les écritures comptables mais la loi dit que aucune mise à disposition ne peut se faire sans contrepartie financière. La mise à disposition de personnel a été listée et déduite de la contribution de compensation donc là tout simplement on ne l'a pas déduit de la compensation on la facture et ils nous remboursent.

Monsieur GIRAUD : D'accord donc idem pour l'ASA ?

Monsieur GUENDEZ : Oui tout à fait.

Monsieur le Maire : Pour l'animateur sportif.

Monsieur GIRAUD : Ensuite Monsieur le Maire vous disiez que sur votre dernier mandat vous avez fait des investissements pour l'entretien des bâtiments vieillissants

Monsieur le Maire : Oui c'est dans le rapport

Monsieur GIRAUD : Je me pose plusieurs questions. Si j'écoute ce que vous dites ça voudrait dire que le patrimoine que l'on a aujourd'hui est vieillissant. Il faut l'entretenir mais de façon radicale ce qui pourrait supposer qu'il n'y en a pas eu, on est dans du curatif ou du préventif. Je n'arrive pas à bien comprendre quand vous voulez parler d'investissement ? Est-ce que ce sont des bâtiments qui n'ont pas été entretenus pendant des années et que vous avez été dans l'obligation de réhabiliter ? Expliquez-moi

Monsieur le Maire : Je n'ai pas grand chose à vous dire, vous avez été élu sur le précédent mandat.

Monsieur GIRAUD : ça tout le monde le sait, vous n'avez pas besoin de le répéter et j'ai même quitté votre mandature, ne le répétez pas à chaque fois Monsieur le Maire, répondez simplement à la question, ne jouez pas !

Monsieur le Maire : Je ne joue pas ! Jamais. J'ai dit que vous aviez été élu car vous avez un peu suivi tout cela

Monsieur GIRAUD : Pas souvent, je n'étais pas souvent là

Monsieur le Maire : Simplement on s'est appuyé sur le rapport du diagnostic du patrimoine bâti fait par SOCOTEC en 2007 et c'est sur cette base-là que l'on a défini les priorités, les mises aux normes. Après effectivement depuis 2007 on a fait les choses

mais il y a encore des choses à faire et c'est normal le patrimoine vieillit tous les jours un petit peu.

Monsieur GIRAUD : Vous avez été obligé d'attendre ce diagnostic-là pour justement effectuer (coupé)

Monsieur le Maire : Excusez-moi, le patrimoine communal a toujours été quand même entretenu de façon générale.

Monsieur GIRAUD : C'est ce que je voulais vous entendre dire. Vous êtes élu dans cette commune depuis 1978

Monsieur le Maire : Merci de me rappeler que je suis élu depuis très longtemps

Monsieur GIRAUD : Donc le patrimoine vous le connaissez ?

Monsieur le Maire : Le patrimoine je le connais il a toujours été entretenu mais à un moment donné (coupé)

Monsieur GIRAUD : Vous n'avez pas été obligé d'attendre votre dernière mandature, on est d'accord

Monsieur le Maire : Bien sûr, mais à un moment donné on a eu besoin d'avoir une photographie de l'état de ce patrimoine par la société SOCOTEC qui est un organisme reconnu et qui nous a dit qu'il y avait des mises aux normes à faire, des mises en sécurité et nous avons défini un plan de travaux de mises aux normes et mises en sécurité avec des priorités.

Monsieur GIRAUD : Donc je reviens sur la piscine. Elle n'était pas prioritaire puisque vous aviez anticipé cette problématique-là

Monsieur le Maire : On ne va pas comparer le problème de la piscine

Monsieur GIRAUD : Mais j'essaye de faire un lien avec ce que la Chambre a déduit. Ce qui veut dire que ce diagnostic-là de la piscine était anticipable, on est d'accord

Monsieur le Maire : Effectivement le choix n'a pas été fait sur le précédent mandat de rénover la piscine

Monsieur GIRAUD : Mais vous étiez informé de l'état vieillissant de la piscine et des autres bâtiments ?

Monsieur le Maire : Oui. Tout le monde connaissait l'âge de la piscine, qui a toujours fait l'objet d'entretien qui convient pour ce genre d'établissement. On a toujours eu les autorisations de l'Agence Régionale de Santé mais chacun s'accorde à reconnaître qu'elle est arrivée à bout de souffle et c'est pour cela qu'aujourd'hui on va repartir sur un projet de rénovation ou de reconstruction, on en débattera dans le cadre du groupe de travail dans lequel j'ai demandé à chacune et chacun de se positionner pour avancer.

Monsieur GIRAUD : Est-ce que vous pouvez nous donner la date de construction de la piscine ?

Monsieur le Maire : Oui les travaux ont commencé en 1969

Monsieur GIRAUD : La date de construction de l'école Rosa Bonheur ?

Monsieur le Maire : L'année ou le collège à ouvert.

Monsieur GIRAUD : Donc aujourd'hui vous fermez une piscine qui est moins vieillissante qu'une école que vous allez rouvrir ?

Monsieur le Maire : Écoutez vous viendrez au groupe de travail, nous en débattrons.

Monsieur GIRAUD : Ca a un lien par rapport à une prospection d'anticipation.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous me l'avez suggéré au cours du précédent mandat alors que vous étiez dans mon équipe de prioriser la piscine par rapport à d'autres équipements ?

Monsieur GIRAUD : Monsieur le Maire il aurait tant soit peu fallu que vous nous donniez (coupé)

Monsieur le Maire : On va arrêter, ça peut durer longtemps et ça n'intéresse personne autour de cette table.

Monsieur GIRAUD : Ben si car ça a un lien par rapport à l'anticipation justement de l'entretien de nos bâtiments publics ce qui éviterait qu'on nous ferme une piscine, qui éviterait qu'on nous ferme aussi une cuisine centrale vieillissante et construite sur des remblais, ça éviterait ce genre de problématique Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Vous avez terminé ?

Monsieur GIRAUD : Oui

Monsieur le Maire : On peut passer au point suivant de l'ordre du jour.

Monsieur GIRAUD : Je pourrais juste constater Monsieur le Maire que (coupé)

Monsieur le Maire : Vous demandez la parole s'il vous plaît.

Monsieur GIRAUD : Oui justement, certains ont pris la parole dans cette échange alors que vous ne leur aviez pas donné.

Monsieur le Maire : On continue et on passe à la délégation de Monsieur GUENDEZ

Dossiers présentés par M. GUENDEZ, Adjoint au Maire

N° 16/15 Demande de financement auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur GUENDEZ, Adjoint au Maire

L'action du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) vise à permettre à tout agent en situation de handicap de vivre, notamment grâce à l'emploi, sa pleine citoyenneté. Il accompagne les employeurs publics et relève au quotidien le défi de l'égalité dans les domaines de l'emploi et de l'accessibilité.

La Ville d'Ambarès et Lagrave, sensible à ces problématiques, a engagé une réflexion de fond avec le service santé et sécurité au travail, le service ressources humaines et la médecine préventive du Centre de Gestion de la Gironde. Ces services ont comme objectif commun d'accompagner les agents en situation de handicap au maintien dans l'emploi.

APRES AVOIR DELIBERE,

Monsieur BOURDAIS : C'est pour du personnel qui existe déjà ?

Monsieur GUENDEZ : Oui.

Madame LARTIGUE : Est-ce qu'il y a déjà eu des adaptations de poste pour les personnes dites handicapées ?

Monsieur GUENDEZ : Oui c'est un travail que l'on fait au quotidien. Que ce soit pour des logiciels, pour l'accessibilité....

Madame LARTIGUE : pour les lieux aussi ?

Monsieur GUENDEZ : Oui.

Madame LARTIGUE : de façon à ce que ce ne soit pas trop contraignant pour leur déplacement ?

Monsieur GUENDEZ : il y a plusieurs cas de figure. Après c'est soit une pathologie ou un handicap qui a été connu dès le départ soit c'est survenu en cours d'emploi et donc on prend les dispositions pour essayer autant que possible de maintenir les personnes dans leur emploi ou faciliter l'accès.

Madame LARTIGUE : Il y a combien en pourcentage sur l'effectif de personnes handicapées ?

Monsieur GUENDEZ : Je vais vous répondre la prochaine fois car je ne pourrais pas vous le dire précisément.

Madame LARTIGUE : et au niveau des accès pour le handicap, l'aménagement au niveau de l'accessibilité pour les personnes dites en incapacité en handicap reconnu. Est-ce que ces personnes peuvent accéder à leur travail ?

Monsieur GUENDEZ : on fait en sorte que les personnes accèdent à leur travail dans de bonnes conditions. Après il y a le public aussi.

Monsieur le Maire : et il y a plusieurs types de handicap aussi.

Madame LARTIGUE : là on a rencontré plusieurs problèmes au niveau de l'urbanisation sur Ambarès par rapport au Centre Peyrelongue qui ne peuvent pas venir d'eux-même. Donc ce n'est pas adapté.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce qui n'est pas adapté ?

Madame LARTIGUE : Le chemin depuis Peyrelongue pour venir ici. Il y a un gros souci d'urbanisation.

Monsieur le Maire : Le seul point c'est pour prendre le bus dans le cadre de l'aménagement du rond-point rue Libération et l'aménagement spécifique a été fait pour qu'ils puissent prendre le bus.

Madame LARTIGUE : il y a un autre point vers Aimé Césaire aussi il y a le problème. Il y a plusieurs endroits sur Ambarès.

Monsieur le Maire : Vous nous donnerez la liste.

Monsieur LAGOFUN : Je vous propose d'écrire ces problèmes, qu'on puisse les regarder et vous répondre. Concernant le Centre Peyrelongue tout a été fait dans le nouvel aménagement du carrefour pour pouvoir accéder au bus, après sur le reste on vous répondra sur vos questions précises.

Madame LARTIGUE : D'accord je viendrai vous voir alors.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès du FIPHFP dans le cadre de ces démarches.

ADOpte à l'unanimité

N° 17/15

Mise à jour des effectifs de la commune - Créations et suppressions de postes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur GUENDEZ, Adjoint au Maire

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre des attachés territoriaux ;

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre des agents de maîtrise territoriaux ;

VU le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

VU le décret n°92-857 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre des puéricultrices territoriales cadre supérieur de santé ;

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre des adjoints techniques territoriaux ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au vu des besoins de la Collectivité et de l'adaptation de ses services aux contraintes de fonctionnement ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Monsieur GIRAUD : Si je comprends le tableau Monsieur GUENDEZ, c'est l'agent de maîtrise principal qui n'est pas remplacé ?

Monsieur GUENDEZ : Oui.

Monsieur GIRAUD : pour quelles raisons ?

Monsieur le Maire : C'est une personne qui est en longue maladie et qui a été sortie des cadres maintenant puisqu'il est à la retraite et qu'il n'a pas été remplacé.

Monsieur GIRAUD : Est-ce que ça ne va pas créer une gêne dans l'organisation ? je pense que c'est une personne qui est au service technique ?

Monsieur le Maire : pas du tout.

Monsieur GIRAUD : Pourquoi vous pouvez pas nous dire maintenant ?

Monsieur le Maire : Je ne vais pas communiquer le nom.

Monsieur GIRAUD : c'est pas donner un nom, simplement donner un service

Monsieur GUENDEZ : mais la situation personnelle des agents ne peut pas être divulguée en conseil municipal.

Monsieur GIRAUD : d'accord, on peut le comprendre. Je ne vous demande pas de qui il s'agit, je vous demande si ça ne va pas créer une désorganisation dans les services qui sont déjà à flux tendus et qui ont déjà des problèmes d'organisation, c'est tout.

Monsieur GUENDEZ : on nous demande d'avoir une analyse prospective des besoins et en même temps à chaque fois qu'il y a une évolution sur la nature des postes ou un poste en moins vous nous dites (coupé)

Monsieur GIRAUD : c'est pas ça la prospective qu'a dit la CRC Monsieur GUENDEZ. Je pose une question simple, est-ce que vous n'allez pas désorganiser nos services qui sont déjà tendus ?

Monsieur le Maire : Non. J'ai un problème entre les deux oppositions il y a ceux qui disent qu'il y a trop de personnel et ceux qui disent qu'on (coupé)

Monsieur GIRAUD : je pense que Monsieur POULAIN ne s'est pas exprimé dans ce sens, il

n'a jamais dit qu'il y avait trop de personnel dans les agents d'exploitation (coupé)

Monsieur le Maire : la réponse c'est non. Y a t-il d'autres remarques ?

AUTORISE la suppression et création des grades suivants, à compter du 1^{er} mai 2015 :

Grade	Création	Suppression
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe		-1
ATSEM de 1 ^{ère} classe	+1	
Puéricultrice cadre supérieur de santé		-1
Attaché territoriale	+1	
Agent de maîtrise principal		-1
TOTAL		-1

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2015 de la Commune.

ADOpte à la majorité 28 voix POUR
4 ABSTENTIONS (MM. LARTIGUE, GIRAUD, GARCIA BEGE,
HERNANDEZ)

Dossiers présentés par Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

N° 18/15 Comptes Administratifs - Exercice 2014 - Budgets de la Commune, du SPIC Transport et des Activités Culturelles

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

Madame DE PEDRO BARRO : je vous propose de regarder les 3 tableaux qui sont joints à cette convocation. Sur le compte administratif du SPIC avec des montants en fonctionnement des dépenses qui s'élèvent à 66 185,83 € pour des recettes qui s'élèvent au compte administratif à 77 419,51 €. Pour le budget des activités culturelles un compte administratif qui s'élève à 360 527,95 pour des recettes qui s'élèvent à 388 064,31 € et pour le budget de la ville qui est composé en 2 tableaux entre dépenses et recettes de fonctionnement et dépenses et recettes d'investissement donc en dépenses du compte administratif de 14 924 553,03 € et en recettes de 16 334 691,66 €. On verra après le résultat qui sera proposé dans la prochaine délibération et en investissement les montants qui sont de 5 519 776,29 € et en recettes 5 964 325,98 €. Avez-vous des questions sur ces comptes administratifs ? Nous avons joint cette année tout le détail par chapitre et en article qui reflète toutes les dépenses et les recettes de l'exécution budgétaire 2014.

VU les Comptes Administratifs de l'exercice 2014 des budgets de la Commune, des Activités Culturelles et SPIC-Transport de personnes dressés par M. le Maire ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 30 Mars 2015 ;

Considérant que Monsieur Michel HERITIE, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice écoulé les finances des budgets de la Commune d'Ambarès et Lagrave, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

APRES que M. le Maire se soit retiré de la salle, et que le doyen ait été désigné pour présider ce vote, je propose Monsieur Henry MOREL de venir à la place de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire se retire à 19h46

APRES AVOIR DELIBERE,

Monsieur POULAIN : Monsieur le Doyen j'ai juste une question si le groupe pouvait faire une intervention globale après la dernière délibération

Madame DE PEDRO BARRO : oui d'accord

Monsieur MOREL procède au vote.

APPROUVE les Comptes Administratifs 2014 des budgets de la Commune, des Activités Culturelles et SPIC-Transport de personnes

DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés et non reportés comme annulés.

ADOpte à la majorité 22 voix POUR
9 ABSTENTIONS (MM. POULAIN, MOREL, ZAIDI, ROSELL,
LARTIGUE, GIRAUD, GARCIA BEGE, BOURDAIS, HERNANDEZ)

Retour de Monsieur le Maire à 19h48

N° 19/15

Comptes de Gestion - Exercice 2014 - Budgets de la Commune, du SPIC Transport et des Activités Culturelles

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

VU les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion de l'exercice 2014 des budgets de la Commune, du SPIC Transport de personnes et des Activités Culturelles ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 30 Mars 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats des Comptes de Gestion dressés par M. le Trésorier sont identiques à ceux constatés dans les Comptes Administratifs ;

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE les Comptes de Gestion de l'exercice 2014 des budgets de la Commune, du SPIC Transport de personnes et des Activités Culturelles.

ADOpte à la majorité 23 voix POUR
9 ABSTENTIONS (MM. POULAIN, MOREL, ZAIDI, ROSELL,
LARTIGUE, GIRAUD, GARCIA BEGE, BOURDAIS, HERNANDEZ)

N° 20/15

Affectation des résultats 2014 - Budget principal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

VU le Compte Administratif de l'exercice 2014 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 30 Mars 2015 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

PROCEDE à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Détermination du résultat de la section de fonctionnement à affecter

Excédent de l'exercice :	1.257.401,53 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 002 du CA</i>) :	152.737,10 €
Résultat de clôture à affecter (A) :	1.410.138,63 €

- Résultat réel de financement de la section d'investissement

Excédent de la section d'investissement de l'exercice :	319.771,78 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 001 du CA</i>) :	- 2.151.741,74 €
Excédents de fonctionnement capitalisés de l'exercice antérieur (<i>ligne 1068 du CA</i>) :	2.676.519,65 €
Résultat comptable cumulé (excédent) :	844.549,69 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	520.970,29 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	112.092,15 €
Solde des restes à réaliser :	- 408.878,14 €
Soit une capacité de financement :	435.671,55 €

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

➤ **En excédent reporté à la section de fonctionnement** 1.410.138,63 €
(*Recette budgétaire 002 du BP 2015*)

ADOpte à la majorité 23 voix POUR
9 ABSTENTIONS (MM. POULAIN, MOREL, ZAIDI, ROSELL,
LARTIGUE, GIRAUD, GARCIA BEGE, BOURDAIS, HERNANDEZ)

Monsieur le Maire : on présente les autres, on va faire les activités culturelles et le transport et après vous interviendrez globalement.

N° 21/15

Affectation des résultats 2014 - Budget des Activités Culturelles

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

VU le Compte Administratif de l'exercice 2014 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 30 Mars 2015 ;

CONSIDERANT l'absence de section d'investissement ;

APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'affecter la totalité du résultat 2014 en section de fonctionnement, comme suit :

- Détermination du résultat de la section de fonctionnement à affecter

Déficit de l'exercice :	-19.349,17 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	46.885,53 €
Résultat de clôture à affecter :	27.536,36 €

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

➤ **En excédent reporté à la section de fonctionnement** 27.536,36 €
(*Recette budgétaire 002 du BP 2015*)

ADOpte à la majorité 23 voix POUR
9 ABSTENTIONS (MM. POULAIN, MOREL, ZAIDI, ROSELL,

Affectation des résultats 2014 - Budget SPIC Transport de Personnes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

VU le Compte Administratif de l'exercice 2014 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 30 Mars 2015 ;

CONSIDERANT l'absence de section d'investissement ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Madame ZAIDI : je vais vous poser des questions dans la globalité pour le budget principal.

Monsieur le Maire : après alors ? On y est pas. Là on est sur l'affectation des résultats.

DECIDE d'affecter la totalité du résultat 2014 en section de fonctionnement, comme suit :

- Détermination du résultat de la section de fonctionnement à affecter

Excédent de l'exercice :	1.529,61 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	9.704,07 €
Résultat de clôture à affecter :	11.233,68 €

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

➤ **En excédent reporté à la section de fonctionnement** **11.233,68 €**
(Recette budgétaire 002 du BP 2015)

ADOpte à la majorité 23 voix POUR

9 ABSTENTIONS (MM. POULAIN, MOREL, ZAIDI, ROSELL, LARTIGUE, GIRAUD, GARCIA BEGE, BOURDAIS, HERNANDEZ)

Monsieur le Maire : maintenant le budget primitif 2015

Budgets Primitifs 2015 - Commune, SPIC Transports et Activités Culturelles

Madame DE PEDRO BARRO : Sur les mêmes tableaux sur lesquels vous a été présenté le compte administratif on va noter le budget 2015 pour le SPIC Transports qui s'élèvera à 78 730 € en dépenses et en recettes et qui fait apparaître le résultat antérieur reporté de 11 233,68 €. Pour le budget des activités culturelles qui s'élèvera à 350 697 € en dépenses et en recettes bien sûr et l'excédent reporté qui apparaît de 27 536,38 €. Pour le budget principal de la commune en dépenses 17 403 827 € pour les recettes du même montant où il apparaît l'excédent reporté de 1 410 138,63 € et pour les dépenses d'investissement nous proposons un budget en dépenses de 5 282 308 € avec un budget équilibré et on voit apparaître notre solde de 844 549,69 €. Toutes les opérations sur le compte administratifs 2014 sont aussi présentées en chapitre et en article sur les pages annexées.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 30 Mars 2015 ;

Les budgets sont votés au chapitre.

Les Budgets Primitifs, dans leur intégralité, sont consultables en Mairie auprès du D.G.S. ou du service Finances.

Madame ZAIDI : j'ai 4 ou 5 questions dans la globalité.

1ère question : quels sont les projets que vous avez estimés prioritaires en 2015 en remplacement des sommes qui devaient aller à la piscine sachant que la piscine est le

projet qui a le plus d'impact aux yeux de nos concitoyens ?

2ème question : Généralement quand on budgétise les remboursements d'emprunt, on connaît parfaitement les montants à rembourser figurant dans l'échéancier de paiement. Comment se fait-il qu'on a budgétisé 2 731 705 € et on a remboursé que 931 703,74 € ? Est-ce que la commune a eu des difficultés de payer les échéances d'emprunt qui étaient prévues dans le budget précédent ?

3ème question : Nous constatons que les réalisations des recettes de 2014 par rapport au budget 2014 sont en phase avec une petite amélioration de 2 % (je peux dire comment j'ai calculé ces 2 %). Par contre au niveau des charges on constate une économie de 7 %. ceci est dû pour deux raisons principales, la 1ère raison c'est l'annulation du transfert prévu pour l'investissement pour un montant de 645 790 € malgré qu'il y ait été budgétisé. Peut-on avoir des explications à ce sujet ? La 2ème raison c'est au niveau des charges à caractère général, nous constatons une économie de 11 % par rapport au budget 2014 soit 453 537,91€. Qu'est-ce qui a permis de faire cette économie ? Pourquoi elle n'a pas été maintenue sur la prévision du budget 2015 ?

4ème question : Pouvez-vous nous apporter des précisions sur les variations suivantes. Entre 2014 et 2015 les charges énergie électrique+ 31,5 %, les charges eau et assainissement - 35 % et les charges autres services - 35 %

On avait tout à l'heure plus ou moins parlé sur le rapport de la Cour régionale des comptes mais j'ai pas très bien saisi ou mal compris si vous pouviez m'éclaircir. La cour Régionale des comptes avait recommandé la récupération des rémunérations et charges du personnel mis à disposition par la commune. Cette recommandation a été mise en œuvre par la commune. Cette récupération se retrouve au niveau comptable dans le chapitre atténuation des charges remboursement des rémunérations du personnel qui enregistre un montant en 2014 de 308 171,85 €. Pour quelle raison le budget de 2015 de cette rubrique baisse de 50 %

Plusieurs rubriques de produits et de charges du budget de 2015 sont projetées au centime d'euro près. Est-ce que la réalisation de ces rubriques est connue avec exactitude quand on fait un prévisionnel ?

Madame DE PEDRO BARRO : Déjà sur l'emprunt je suppose que vous parlez du budget primitif de 2014 qui a un remboursement d'emprunt de 2 731 000 € et au compte administratif il apparaît 931 703,74 €, c'est bien ça votre question ?

Monsieur POULAIN : oui c'est ça.

Madame DE PEDRO BARRO : Donc on parle d'un budget primitif si je prends votre exemple en dépense de 2 731 000 mais en recette on avait prévu un emprunt de 3 254 000 € or il n'a été exécuté que 1 550 000 € ce qui peut aussi expliquer des remboursements d'emprunt moins élevés. Si on compare le budget en dépense il faut aussi le comparer en recette. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Madame ZAIDI : Simplement en dépense, la question c'était quand on a un tableau d'amortissement on sait exactement ce qu'on doit rembourser dans l'année donc en 2014 d'après le rapport CRC de 2009 à 2013 on voit qu'il y a 931 703 € qui ont été remboursés.

Madame DE PEDRO BARRO : C'est suivant la mobilisation de l'emprunt ou pas. Si on le mobilise ça veut dire qu'on emprunte et de ce fait si on emprunte les remboursements sont plus élevés et si on n'emprunte pas c'est la mobilisation du revolving. On est bien d'accord si on parle des dépenses il faut aussi parler des recettes. Quand on prépare un budget il faut déjà l'équilibrer.

Madame ZAIDI : Donc ça veut dire qu'en 2014 quand on a voté le budget on a prévu plus que ce qu'on allait mobiliser.

Monsieur le Maire : Oui on n'a pas tout mobilisé.

Madame ZAIDI : de toute façon depuis 1 an qu'on parle des difficultés c'est compréhensible.

Monsieur le Maire : on va s'en sortir !

Madame ZAIDI : on trouvera les moyens.

Madame DE PEDRO BARRO : après pour tous les détails que vous avez cités en dépenses et en recettes ligne par ligne il m'est difficile de vous répondre aujourd'hui. Je vous propose de venir au service des finances pour répondre ponctuellement à vos questions. Là il faudrait rentrer réellement dans les détails et je n'ai pas aujourd'hui tous les documents pour vous répondre dans le détail.

Madame ZAIDI : je peux vous laisser les questions.

Monsieur le Maire : Oui. Y a t-il d'autres questions ? Monsieur HERNANDEZ

Monsieur HERNANDEZ : « Monsieur le Maire, chers élus, en ce jour de conseil municipal, nous allons voter les budgets primitifs pour cette année 2015. Je constate au vu de la présentation faite lors de la Commission des Finances du 30 mars dernier que la gestion est plutôt bonne. Cependant, je note qu'une hausse de 1,9% de la fiscalité aura lieu. Ceci va à l'encontre d'une bonne gestion en ces temps difficiles et surtout pour financer quoi ? Des études ? Des projets culturels à tout va ?

Sachez que la vraie culture, à savoir l'apprentissage des mathématiques et du français, nourrit les esprits mais elle ne nourrit pas les ventres à court terme. D'ailleurs, je vous invite à observer les effets dévastateurs et les résultats catastrophiques à moyen et long terme sans remettre en cause vos valeurs surtout lorsque le Ministère de l'Éducation Nationale publie un rapport dans lequel il est stipulé que 66% des élèves passant le brevet n'obtiennent pas la moyenne à l'épreuve de mathématiques. Ce résultat est sans aucun doute la volonté politique de formater les élèves pour en faire de bons petits électeurs et consommateurs dans notre société où la monnaie unique, l'Euro, est sacrée tel le veau d'or.

Avant les sénatoriales 2015, je vous avais prévenus sur les éventuelles promesses électoralistes à coup de millions et de tapages médiatiques... Qui veut gagner des millions, où devrais-je dire qui veut gagner des sièges au sein du nouveau Conseil Départemental ! Par chance pour Ambarès-et-Lagrange, le prochain Conseil Départemental sera composé en majorité par la gauche. Ainsi, les administrés d'Ambarès-et-Lagrange peuvent alors espérer revoir très prochainement une piscine communale et y voir leurs enfants patauger enfin.

Dans cette continuité de la représentativité des partis au sein des collectivités et en tenant compte des modes de scrutin absurdes qui sont votés par des élus qui ne représentent plus le peuple désormais, le Front National est effectivement dès le premier tour le premier parti de France avec 5 142 177 voix soit plus de 25% des exprimés sur le plan national.

Prolongeons la constatation et notons que lors du premier tour des départementales sur le chef-lieu du canton de la Presqu'île, à savoir notre agréable commune Ambarès-et-Lagrange, 1 255 voix soit 30,85% des exprimés ont été pour le Front National alors que derrière la liste Union de Gauche ne recueille que 1 217 voix et que celle de divers droite peine avec 1 094 voix. Au passage, rappelons que la liste Divers Droite a réussi à trouver soutien chez des sympathisants de gauche comme l'indiquait le bulletin de vote du deuxième tour des départementales, les reniements et les trahisons sont les seuls axes pour rester au pouvoir coûte que coûte. Il s'agit là de constater que le système UMPS est un vecteur d'épuisement des valeurs politiques et va à l'encontre des valeurs de la république. Le respect des valeurs dans ces partis n'existe plus, les sympathisants pourtant respectueux de leurs valeurs originelles ne comprennent plus ces manœuvres politiciennes et cela induit des comportements nauséabonds, je pense notamment au fait de refuser de saluer des candidats de la liste adverse et des élus de la liste Ambarès-et-Lagrange Notre Parti Pris dans l'enceinte de la république qu'est notre bureau de vote, la personne se reconnaîtra et bien heureusement il ne s'agit pas de la majorité dans notre conseil, ce qui est plutôt positif et rassurant.

Les électeurs du Front National d'Ambarès-et-Lagrange ne sont ni stupides ni dupes. Par leur vote, ils démontrent une réaction intelligente face à cette politique gouvernementale inique et indigne d'un parti dit républicain et ils le font comprendre à chaque scrutin comme une réaction immunitaire face à une maladie.

Ces mêmes électeurs sanctionnent d'une part la politique menée par le gouvernement, vos amis de gauche, qui vous impose de faire des choix drastiques dans la gestion de la commune. La gestion que vous en faites en soi n'est pas mauvaise mais les promesses faites lors de la campagne municipale auraient dû anticiper la politique drastique que nous imposent les socialistes aux affaires. Du chômage, de la précarité, des services publics démantelés et de la défiance tel est le menu concocté pour espérer conserver le

vote des sans-dents comme les surnomme notre Président de cette République décadente. Ceci est une grave erreur de stratégie qui ne laisse rien présager de bon pour notre pays à ce rythme.

Ils sanctionnent d'autre part le manque d'implication des pouvoirs publics dans leur vie quotidienne. Ils n'attendent pas du RSA, du JESUISCHARLISME, ni du pain ni des jeux contrairement à ce qui leur est proposé. Ils attendent de l'emploi, une gestion saine des finances, un cadre de vie dans lequel il n'y ait pas de clivage, un espoir de ne pas être moins prioritaire que d'autres dans l'attribution d'aides.

Enfin, ils sanctionnent le fait d'avoir des représentants qui ne représentent plus le peuple dans sa diversité. En effet, nous pouvons constater que les 4 107 943 voix du Front National au second tour des élections départementales sur le plan national ne permettent pas de diriger un seul département. Lorsque la démocratie n'assure plus la représentation du peuple avec pluralité via des arrangements mathématiques alors celle-ci prend les allures d'une dictature fasciste. Pour couronner le tout, ces mêmes représentants se permettent de voter une loi scélérate adoptée à l'unanimité par les parlementaires dont le texte de loi prévoit d'élargir les modalités d'indemnisation et de reclassement des élus en fin de mandat ou battus aux élections.

Suite à la débâcle nationale de la gauche aux municipales, aux européennes, aux sénatoriales, aux départementales et très probablement aux régionales, il est bien évident que le Parti Socialiste demandera aux demandeurs d'emplois et autres personnes dans la précarité de se serrer la ceinture encore et toujours plus pour permettre aux élus de toucher leurs indemnités après les régionales de 2015 et d'éviter les plans sociaux dans leur formation politique puisque cette loi entre en vigueur au 1er janvier 2016.

Je le répète, notre belle démocratie devient une dictature fascisante dès lors que l'on empêche un électorat de s'exprimer en empêchant la vraie proportionnelle. Un véritable changement aura probablement lieu lors des prochaines élections régionales si, d'ici là, les modes de scrutin ne sont pas encore modifiés.

Voilà pourquoi, la liste Ambarès-et-Lagrange Bleu Marine votera contre ce budget parce qu'elle ne cautionne pas les politiques de gabegie payées par nos impôts pendant que le peuple souffre en silence. Je vous remercie de m'avoir écouté »

Monsieur POULAIN : juste une petite remarque, je voudrais juste apporter une précision, il me semble, vous me corrigez si je me trompe, mais tous les candidats quelle que soit leur couleur politique soutenaient le projet piscine à Ambarès et Lagrange. Philippe MADRELLE a fait une déclaration publique en tant que Président du Conseil Général à l'époque, on verra ce que ça adviendra plus tard et ensuite il n'y a pas eu d'arrangements me semble-t-il entre ce candidat et les autres pour gagner les élections.

Monsieur ROSELL : c'est beaucoup moins long

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, au nom du groupe Ambarès et Lagrange notre parti pris, en cette séance du conseil municipal du 13 avril 2015, je tiens à souligner que nous prenons acte des conclusions du rapport de la Cour régionale des comptes. Nous allons voter dans quelques minutes le budget 2015. Sachez que nous comprenons la situation particulièrement difficile pour l'élaboration du budget due au désengagement de l'État. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur les projets dont notre commune a besoin ou sur la façon de les réaliser. Aujourd'hui dans cette période de rigueur, même si ce budget ne nous satisfait pas, il laisse apparaître un effort dans la maîtrise de dépenses. Or c'est ce que nous préconisons même si ce budget ne nous satisfait pas. Donc, pour être logique avec nous-même, nous ne pouvons pas nous opposer à ce budget. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra. Cependant nous vous demandons Monsieur le Maire, à vous engager, comme le préconise le rapport de la Cour Régionale des Comptes, pour les budgets à venir, à réduire les dépenses de fonctionnement afin de dégager des sommes plus importantes pour les investissements, ce à quoi nous serons très vigilants. Merci »

Monsieur MALBET : ça va être un peu plus long

« Nous pourrions reprendre sans changer une virgule la déclaration faite par notre parti politique en 2013 et 2014 sur les conséquences de la politique menée par le gouvernement qui non seulement n'améliore pas la situation économique et sociale de notre pays, mais continue d'aggraver celle de nos communes.

Nous ne retirons rien non plus de la motion portée par l'association des Maires de France sur la situation périlleuse que traverse l'ensemble des communes de France, faute pour ceux qui nous gouvernent d'écouter, d'entendre et de prendre en compte les propositions

venues d'une autre Gauche. Ils restent insensibles à ces cris de colère, enfermés dans leurs orientations plus que libérales pour ne pas dire ultra libérales, où seuls, les marchés financiers et le grand patronat en profitent. La misère, le chômage et le déclin industriel continuent à faire des ravages.

A nous dans nos communes, de trouver des solutions avec des dotations et des aides drastiquement réduites !

A nous de maintenir autant que faire se peut, des politiques sociales, de proximité et d'investissement limitées à leur plus simple expression pour faire face au maximum de situations générées par ces orientations.

Nos gouvernants n'entendent même pas ces colères, ces déroutés électorales.

Pour revenir plus concrètement à ce qui nous préoccupe ce soir à savoir le budget 2015 de notre commune, bâti dans la difficulté, les élus communistes et apparentés ont participé à son élaboration en essayant d'atténuer, autant que faire se peut, les dramatiques conséquences de telles orientations par le maintien des mesures sociales, de proximité, d'investissement plus particulièrement pour les écoles, pour le bien vivre de nos concitoyens. Les élus communistes et apparentés se positionneront donc en conscience.

Nous savons que ce budget 2015 porte en lui les priorités de solidarité avec le maintien des politiques sociales, le maintien des soutiens financiers aux associations par des subventions globalement maintenues, avec la proposition d'augmentation de la fiscalité raisonnable après des années de gel, à 1% et non 1 point ce qui n'a pas les mêmes conséquences financières pour les ménages.

Par ailleurs, nous constatons, et ce vraisemblablement à contrario des accusations, des affabulations sur les dérives de soit disant mauvaise gestion de notre commune, que la Chambre Régionale des Comptes vient dans son rapport de souligner certains points démontrant au contraire une bonne gestion. N'en déplaisent à ceux qui, campagne oblige, ont jeté le doute et suspicion sur la question des finances communales. Ils en sont pour leurs frais. NON, Messieurs, nous ne sommes pas sous tutelle !

Nous voterons donc, nous Élus communistes et apparentés, le budget 2015 et ce favorablement.

Pour terminer, je veux adresser à tous les gens de Gauche, ici autour de la table et plus globalement aux Ambarésiennes et Ambarésiens, une invitation à rejoindre ceux qui combattent cette austérité imposée et à créer ensemble, les conditions d'une autre politique.

Ne vous réfugiez pas dans l'abstention, ni dans un vote contestataire qui ne fait le jeu que de ceux qui nous ont laissé pour seul héritage en 2012 une dette colossale ou de ceux qui prônent la politique du pire, de la division, voire de l'intolérance. »

Monsieur le Maire : Merci.

Madame MINEZ : « Pour ma part je souhaitais souligner deux grandes actions parmi d'autres en termes de développement durable pour l'année 2015

- réalisation de forages aux stades Lachaze et Beauvais
- Constitution d'un CLDD

Je vais vous détailler ces deux actions. Lors du CM du 10/02/2014, la ville a validé son engagement dans une étude globale des consommations d'eau du patrimoine communal et la réalisation de forages de substitution.

L'Écène doit faire l'objet de réductions de prélèvement qui doivent en outre être prioritairement consacrés à l'alimentation en eau potable. La ville a choisi une substitution de ressource avec l'eau issue des alluvions qui sera en accord avec le SAGE, le Grenelle de l'Environnement et la Directive Européenne relative à la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration.

Fin novembre 2014, le Conseil général nous a attribué une subvention à hauteur de 40% pour la réalisation de l'étude. Un appel à manifestation d'intérêt à été lancé à l'ISNAB pour le recrutement d'un stagiaire d'étude dans le cadre du BTS GEMEAU. Ce stage se déroule en deux temps : première session de 4 semaines en février et 9 semaines en juin / juillet. L'idée de ce stage est de faire une étude des consommations d'eau du patrimoine et de voir sur quelles actions nous pouvons mener pour réduire la consommation.

Le recrutement d'un AMO a été lancé en fin d'année 2014 concernant les projets de forages pour une assistance administrative du dossier de la réalisation des forages (Aquitaine Environnement). Le dossier de consultation Loi sur l'eau vient de partir à la DDTM.

Fin juin, seront lancés les travaux de forages.

En septembre dernier, s'est tenu un Séminaire d'Exploration des Controverses qui a réuni près de 25 acteurs du territoire : associations, agents de la Mairie, acteurs économiques et acteurs du monde éducatif. L'objectif était de leur apporter une culture commune sur les notions de développement durable et d'Agenda 21. Il fut animé par Graine Aquitaine et financé par le Conseil Général durant 3 demi-journées. Ces séminaristes volontaires pourront, s'ils le souhaitent, faire partie du socle de la 2ème phase de l'agenda 21 de la ville que sera le Conseil Local de Développement Durable. Il sera lancé en septembre suite à la présentation d'un bilan des actions menées par l'agenda 21 depuis 2005 et ouvert à toutes personnes volontaires et souhaitant s'investir dans un développement durable d'Ambarès et Lagrave. L'année 2015 et le début d'année 2016 seront essentiellement consacrés aux actions d'éco-exemplarité de la ville avec la réalisation d'un état des lieux des habitudes des agents puis la mise en place d'actions conjointes concertées qui pourront porter sur la réduction des consommations de matières (papier, fournitures de bureau, électricité,...).
L'année 2015 sera marquée par la phase 2 de l'agenda 21 d'Ambarès et Lagrave »

Monsieur le Maire : Merci y a t-i l d'autres interventions ?

Monsieur GUENDEZ : Je vais faire une allocution pour le groupe socialiste. Comme l'a souligné la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'observations pour la période 2009 à 2013, la commune d'Ambarès et Lagrave maîtrise ses dépenses de fonctionnement et mène une politique d'investissements afin de mettre à niveau ses équipements et répondre aux besoins d'une population en croissance.

Nous entendons poursuivre cette gestion saine en recherchant chaque fois que cela est possible le meilleur mode de gestion, la meilleure offre de marché public, l'efficacité de nos services, tout en maintenant une qualité de service public rendu et en ne renonçant pas à notre politique d'interventions sociales.

Le niveau d'épargne retrouvé en 2014 va nous permettre d'affronter les baisses massives de dotations de l'État qui débutent pour les 3 années, 2015 à 2017, durant lesquelles Ambarès et Lagrave va perdre, au total, près d'1M€.

1M€ cela est abstrait. Sachez que cela équivaut par exemple,

- à un an de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et de son service d'aides à domicile,
- à plus de 2 ans de subventions aux associations
- à 3 ans de denrées alimentaires pour les 1600 enfants de nos cantines

Oui, cette participation au redressement des comptes publics va nous imposer de nouveaux choix, nous obliger à décaler certains investissements prévus. Mais en nous attachant à maîtriser la dette et les charges de gestion, nous préparons aussi l'avenir et la mise en œuvre de notre projet de mandature 2015-2020.

Pour autant, nous ne renoncerons pas à nos priorités que sont l'éducation et le social.

Ce budget 2015 traduit ces promesses en actes.

L'éducation d'abord :

- En fonctionnement, si des recherches d'économies ont été opérées partout là où elles étaient possibles, le domaine scolaire a été sacrifié. Tous les nouveaux élèves seront scolarisés dans de bonnes conditions et nous travaillons finement sur les effectifs et la carte scolaire avec l'Inspection d'Académie pour obtenir, dès que cela est possible, une ouverture de classe.

L'adhésion au SIREC va également permettre de continuer à fournir des repas de qualité aux cantines, fabriqués dans le cadre d'un établissement public avec une gestion intercommunale, tout en utilisant une cuisine centrale récente et évitant une construction de plusieurs millions d'euros.

- En investissement. La remise à niveau de l'école Rosa Bonheur engagée en 2014 avec 250 000 € sur 2 bâtiments, va se poursuivre et s'intensifier en 2015 avec une enveloppe de 280 000 € en vue notamment de l'ouverture de 4 nouvelles classes. Cette rénovation complète se poursuivra après 2015.

- Enfin, parce que nous anticipons les besoins futurs, 2015 verra l'attribution de marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour l'extension de l'école élémentaire Bel Air, l'ouverture d'une nouvelle école à Saint-Denis et l'étude de la construction d'un self au sein de l'école de La Gorp.

Le social ensuite qui se décline sur toute l'action municipale par :

- des tarifs aux services municipaux très bas pour les plus faibles quotients familiaux,
- un budget du CCAS abondé de +1% (hors périmètre Réussite Educative)
- les programmes urbains tel la ZAC permettant à tout le monde de trouver un

logement décent avec un loyer maîtrisé,
– ou enfin les activités proposées par le Centre socioculturel Danielle Mitterrand et accessibles à tous.

L'éducation et le social se déclinent aussi dans l'action culturelle portée par le pôle Evasion et la bibliothèque dont nous assumons le déficit et les nombreuses gratuités, dans le soutien au sport pour tous avec l'aide financière aux partenaires associatifs (ASA, ESA) pour plus de 240 000 € mais aussi l'aide logistique et matérielle, ou encore dans l'accompagnement au quotidien du service de prévention médiation, pour ne citer que celui-là.

Ce budget est celui d'une rigueur de gestion poursuivie mais pas d'une cure d'austérité pour nos services publics qui doivent continuer d'éduquer nos générations futures et d'accompagner nos concitoyens les plus en difficultés, dans tous les quartiers, et de tous les âges »

Monsieur le Maire : On va passer au vote du Budget Primitif 2015 de la commune

ADOpte à la majorité 22 voix POUR
1 voix CONTRE (M. HERNANDEZ)
9 ABSTENTIONS (MM. POULAIN, MOREL, ZAIDI, ROSELL,
LARTIGUE, GIRAUD, GARCIA BEGE, BOURDAIS)

Monsieur le Maire : Ensuite on a le Budget Primitif 2015 des activités culturelles.

ADOpte à la majorité 22 voix POUR
1 voix CONTRE (M. HERNANDEZ)
9 ABSTENTIONS (MM. POULAIN, MOREL, ZAIDI, ROSELL,
LARTIGUE, GIRAUD, GARCIA BEGE, BOURDAIS)

Monsieur le Maire : et enfin le vote du Budget Primitif 2015 transport de personnes

ADOpte à la majorité 22 voix POUR
1 voix CONTRE (M. HERNANDEZ)
9 ABSTENTIONS (MM. POULAIN, MOREL, ZAIDI, ROSELL,
LARTIGUE, GIRAUD, GARCIA BEGE, BOURDAIS)

N° 23/15

Contributions directes - Vote des taux 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

VU l'état n° 1259 de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2015 ;

VU le Budget Primitif 2015 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 30 Mars 2015 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Monsieur POULAIN : C'est les 1 % que l'on vote et la part de l'État est de combien ?

Madame DE PEDRO BARRO : 0,9

Monsieur POULAIN : donc ça fait 1,9 %

Monsieur le Maire : sur la feuille d'impôt ça fera 1,9 %

FIXE les taux des impôts directs comme suit :

- Taxe d'habitation :	19,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	30,13 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	84,55 %

ADOPTE à la majorité

23 voix POUR

8 voix CONTRE (MM. LARTIGUE, GIRAUD, GARCIA BEGE,
POULAIN, ROSELL, MOREL, ZAIDI, HERNANDEZ)

1 ABSTENTION (M. BOURDAIS)

N° 24/15

Subventions aux associations - Exercice 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

VU les conventions d'objectifs et de financements signées avec l'ASA, AALC et l'ESA pour les années 2015-2017 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 30 Mars 2015 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Monsieur GIROU : je ne participerai pas au vote

Monsieur le Maire : en tant que Président du Don du sang

Monsieur GIRAUD : Comment vous élaborez les subventions que vous attribuez aux associations ? je ne suis pas en commission des finances

Monsieur CASOURANG : Le travail a été fait sur la base des documents qui ont été demandés aux associations pour élaborer la proposition de subvention. Ce document demandé aux associations fait état de la présentation des comptes, de l'argent disponible et de leurs activités. Le but que nous poursuivons, est bien sûr de répondre aux projets des associations en essayant de coller au mieux, c'est pour cela que nous sommes dans une dynamique qui n'attribue pas systématiquement d'une année sur l'autre les mêmes montants de subvention à différentes associations en fonction des projets qui seront portés dans l'année qui nous concerne. Sur ce chapitre-là ce qui est important de voir c'est les conséquences des choix que nous faisons. Lorsqu'au mois de décembre nous avons décidé collectivement dans le cadre des conventions d'objectifs de neutraliser les subventions des 3 grosses associations qui sont l'ASA, Loisirs et Culture et l'ESA qui sont des associations avec lesquelles nous avons une convention d'objectifs puisque la subvention que nous votons à ces associations est supérieure à 23 000 €. Lorsque nous avons décidé cela et que d'autre part nous sommes conscients, tous autour de cette table, et ça a été redit plusieurs fois par bon nombre d'entre nous quel que soit les partis politiques auxquels nous appartenions, qu'il fallait vraiment tenir compte, un : du soutien que nous apportons aux associations, deux : des associations nouvelles, trois : faire en sorte que dans le cadre du fonctionnement les dépenses n'augmentent pas autant que nous le souhaiterions tous quand nous isolons les différents chapitres. Ils nous revient de proposer des choix et ensuite d'accompagner dans la réalisation des budgets des associations pour que tous les projets prévus puissent être réalisés.

Monsieur GIRAUD : Je veux continuer sur la logique et l'explication d'Alain et je l'en remercie d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Monsieur CASOURANG

Monsieur GIRAUD : Oui Monsieur CASOURANG, excusez-moi Monsieur le Maire. Je reconnais là le travail de Monsieur CASOURANG et l'en félicite. Il y a une chose qui me semble un peu lointaine, est-ce que ce travail-là est fait en synergie en commission ou pas ? Je vais aller droit au but, je fais partie de la commission sportive. Il y a une heure vous me reprochiez de ne pas venir suffisamment en réunion.

Madame KORJANEVSKI : Non

Monsieur GIRAUD : Attendez, laissez-moi finir Madame KORJANEVSKI. ça fait un an que je suis élu sur cette liste, ça fait un an que je fais partie de cette commission et il n'y a toujours pas eu de commission ou alors je n'ai pas été invité. c'est la raison pour laquelle aujourd'hui je suis obligé de poser ces questions-là.

Monsieur CASOURANG : Dans ce cadre là, je vous rappelle Monsieur GIRAUD que vous faites partis de la commission sport c'est le choix que vous avez fait et que nous avons approuvé quand nous avons délibéré la composition des commissions et que les deux associations sportives qui sont directement concernées par les subventions sont 2 associations qui sont sous convention d'objectifs. Alors effectivement leurs subventions vont être intégrées dans le vote que nous allons faire mais la séance du 15 décembre 2014 qui finalisait le projet de convention d'objectifs avec un équilibre donc sans augmentation de ces subventions pour ces associations prenait en compte cet aspect-là. L'autre domaine que vous soulevez pour répondre jusqu'au bout à la question que vous vous posez, sur toutes les autres associations ce qui avait été acté c'était de faire un effort particulier pour mieux répondre aux projets mais dans le cadre d'un exercice rigoureux contraignant qui ne permet pas de voter aujourd'hui à égal le montant total des subventions que nous avons voté en 2014.

Madame BRET : Je voulais juste dire que depuis les dernières élections la commission sport s'est réunie 2 fois. La première fois pour la présentation du service des sports pour laquelle vous étiez il me semble.

Monsieur GIRAUD : Oui mais enfin c'est juste une présentation, ce n'est pas une commission dans laquelle on peut décider de certaines choses.

Madame BRET : Je rappelle les 2 fois où la commission s'est réunie. Et la deuxième fois c'était dans le cadre de la finalisation du travail autour des conventions d'objectifs où je parle sous couvert de mon collègue Alain CASOURANG, étaient réunies les 2 commissions sport et culture et donc là je ne me souviens pas que vous y étiez.

Monsieur GIRAUD : C'est normal Madame BRET puisque je n'y ai pas été convié, donc je ne peux pas y être.

Madame BRET : Il y a s'en doute dû avoir une erreur puisque tous les élus étaient conviés.

Monsieur GIRAUD : Alors reprenez vos convocations sur intranet et vous verrez bien si j'étais convié.

Madame BRET : En tout cas 2 fois la commission s'est réunie et tous les membres ont été pour moi convoqués à chaque fois. A vérifier.

Monsieur POULAIN : Une remarque par rapport aux associations. On s'est amusé à faire les calculs puisqu'on a comparé les subventions d'une année sur l'autre. Et pour répondre à la question de la commission des finances c'est très simple on nous présente un tableau, on nous dit vous avez des questions oui ou non et puis c'est terminé. On décide pas des subventions, c'est comme cela que ça fonctionne ici. On s'est aperçu que cette année grosso modo le total alloué aux associations est d'environ 430 000 € contre 424 000 € en 2014 soit une hausse d'environ 1 %. En 2015 ce sont 42 associations qui bénéficieront d'une subvention municipale soit une de moins pour 2014, on a à peu près la même chose. En revanche, bien que le montant global augmente, 34 associations + 4 c'est à dire 38 associations sur 43 voient leur subvention baisser ou annuler. Par exemple l'union musicale voit sa subvention baisser de 40 %, il y a des associations qui passent de 300 € à 80 € donc on va se poser la question si un jour on ne va pas leur donner l'euro symbolique ou le franc peu importe. Comment expliquez-vous cette baisse généralisée auprès des associations ? Vous parlez de soutien auprès des associations, comment parler de soutien quand on baisse ou on annule les subventions pour 90 % des associations ambarésiennes.

Monsieur CASOURANG : Monsieur POULAIN et chers collègues, je crois que ce qu'il faut bien comprendre, je ne vais pas contester du tout la lecture que vous faites du tableau. Maintenant, quand on est dans l'opposition et c'est bien normal, quand on veut intervenir en conseil municipal on a comme règle du jeu d'isoler sur chaque dossier, on peut faire une intervention sans tenir compte du contexte général. Mais le contexte général vous l'avez défini vous-même tout à l'heure dans le cadre du rapport de la Chambre Régionale des comptes, où vous concluez la lecture que vous en aviez faite en disant à Monsieur le Maire je vous demande d'agir et de rétablir la situation financière

de la ville. Votre collègue Monsieur ROSELL notait, lui, pour sa part, que ça allait dans le bon sens pour expliquer l'abstention de votre groupe si j'ai bien compris, les efforts dans les dépenses de fonctionnement. Donc maintenant vous citez un exemple, vous en avez cité un parmi d'autres, subvention versée à l'union musicale d'Ambarès et Lagrave. Pour que tout soit transparent, en 2014 cette association avait projeté un voyage pour ses musiciens dans notre ville jumelle de Kelheim. Ce voyage que nous soutenions avait donné lieu, pour réaliser ce projet, au versement d'une subvention exceptionnelle de 8 000 €. Ce voyage n'a pas pu se réaliser. Il est aujourd'hui remis pour 2015 mais l'argent qui a été voté en 2014 a bien été attribué à cette association dans le cadre des subventions. c'est pour cela que je prenais tout à l'heure dans le cadre de la réponse à Monsieur GIRAUD, la précaution de dire que ce que nous souhaitons, c'est soutenir la réalisation de projet mais dans le cadre d'un vote de subvention qui tient compte du contexte que nous avons. Pour mémoire, on est tous d'accord sur les baisses de dotations de l'État. Pour l'année 2014 sur l'année 2015 on avoisine 20 % de baisse de dotation de l'État. Pour la période 2014-2017 on sera à 38 % de baisse de dotations. Effectivement il faut qu'on fasse avec ces paramètres. Ça serait plus simple mais ce qui est important c'est de bien répondre à chaque association.

Monsieur POULAIN : J'entends ce que vous dites mais ça m'interpelle car si je comprends bien c'est que l'objectif est tout simplement de rationaliser les coûts, de faire des efforts etc.. j'entends donc on demande aux associations de faire des efforts , OK. Mais pour la rémunération des élus autour de cette table pourquoi on ne fait pas d'effort ? j'arrêterai là.

Monsieur CASOURANG : Juste Monsieur POULAIN je reconnais-là votre trait d'humour mais l'aide que nous apportons aussi à nos associations, vous le savez bien, se situe dans la mise à disposition de locaux, dans la facilitation pour organiser des manifestations.

Madame KORJANEVSKI : Je ne vais pas revenir sur le contexte car sinon on va tous pleurer à la fin mais il y a des élus qui ont choisi par exemple de donner une somme au nombre d'adhérents. Chacun trouve ses remèdes, ses pansements etc, l'essentiel c'est que nos associations puissent vivre et je ne comprends pas trop ces intentions car s'il y a bien une politique depuis que je suis élue sur la commune qui me semble portée par l'ensemble des élus et pas uniquement le groupe majoritaire c'est bien l'aide aux associations et c'est vrai que c'est nouveau ce discours qui essaye de diviser sur le dos des associations.

Madame LARTIGUE : Pour les associations je vois qu'il manque quand même certaines associations comme le disait Monsieur POULAIN par rapport à l'année dernière mais ce qui m'a vraiment surpris c'est qu'il n'y ait pas les restaurants du cœur Ambarésiens et je trouve que c'est assez vital quand même vu que les dotations sont en baisses, il va y avoir moins d'argent pour le social et là par contre je croyais que socialiste c'était quand même la base de tout ce qui est social et là je m'inquiète par rapport à cela. Il y a des associations qui sont vitales.

Monsieur CASOURANG : Vous soulignez le cas particulier des restaurants du cœur. C'est une association départementale qui est soutenue départementalement avec la particularité d'Ambarès une antenne locale que nous hébergeons dans des bâtiments qui sont financés par la ville d'Ambarès et Lagrave et nous ne pouvons pas verser directement à l'antenne locale qui n'a pas d'existence juridique, de subvention.

Madame LARTIGUE : qui n'a pas d'existence juridique ?

Monsieur CASOURANG : Non, je vous le redis, le restaurant du cœur c'est une structure qui dépend de Bordeaux.

Madame LARTIGUE : Donc c'est une annexe qui est sur Ambarès. L'année dernière vous aviez donné pourtant une aide.

Monsieur CASOURANG : Oui on a donné, on nous a fait remarquer qu'il ne fallait pas le faire. Donc le choix de la ville d'accompagner les Restos du cœur sur lequel je ne redis rien de contre de ce que vous avez dit, c'est de mettre à disposition un local.

Monsieur le Maire : Je précise pour celles et ceux qui n'étaient pas élus à l'époque que

nous avons acheté sur les fonds communaux il y a 7 ou 8 ans ce bâtiment neuf que nous avons aménagé.

Madame LARTIGUE : Le bâtiment à côté de l'école, le pré-fabriqué ?

Monsieur le Maire : oui.

Madame LARTIGUE : avant ils étaient à côté du pôle emploi.

Monsieur le Maire : maintenant ils sont derrière le parc Norton qui leur est propre, ils sont les seuls utilisateurs et ils en bénéficient depuis quelques années maintenant. C'est une contribution matérielle.

Madame LARTIGUE : vous ne reverrez pas pour cette association qui est vitale quand même ?

Monsieur le Maire : on ne peut pas.

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes pour l'exercice 2015 (hors actions partenariales) :

DIT que le versement des sommes sera soumis à la présentation de bilans comptables et d'activité, d'une attestation d'assurance RC, pour le versement définitif des montants attribués.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2015 de la Commune.

ADOpte à la majorité 24 voix POUR
8 ABSTENTIONS

Madame BRET : Juste pour reprendre notre conversation sur les commissions sport qui ont eu lieu depuis les élections. Il y a effectivement celle de la présentation du service des sports et la deuxième le 1^{er} décembre sous couvert du DGS qui vient de m'apporter l'agenda. Le 1^{er} décembre de 18h à 19h30 Monsieur GIRAUD, commission culture vie associative et sports concernant les conventions d'objectifs, réunion pour laquelle vous étiez noté en présent et pour laquelle si j'ai bonne mémoire vous n'y étiez pas.

Monsieur GIRAUD : Ah alors excusez-moi du peu ! Peut-on considérer que vous avez un problème informatique ?

Madame BRET : mais je pense que ça doit être pour les jours d'élections ?

Monsieur GIRAUD : Attendez, n'ayez pas de propos diffamatoires par rapport aux élections, je vais y revenir. Pour preuve, on peut considérer qu'il y ait un problème informatique.

Madame BRET : Oui je pense mais pas pour tout le monde.

Monsieur GIRAUD : pour preuve, nous avons envoyé des questions au DGS la semaine dernière pour ce conseil municipal qui n'ont pas été enregistrées. Donc peut-on considérer que vous avez un problème informatique ? Ça c'est la première réponse. Concernant les élections municipales, je vais vous y répondre car les propos que vous avez-là sont plus ou moins tendancieux. Excusez-moi du peu, je peux être malade d'accord et je peux très bien consulter un Médecin le jour des élections cela n'est pas interdit. C'est pas vous dans l'Éducation nationale qui va allez nous apprendre le taux d'absentéisme dû aux maladies.

Madame BRET : ça ce n'est pas diffamatoire Monsieur GIRAUD !

Monsieur GIRAUD : exactement comme vous Madame.

Madame BRET : je ne répondrai pas Monsieur GIRAUD.

Monsieur GIRAUD : vous remettez en question un arrêt de travail par un médecin. Faites

très attention.

Madame BRET : C'est pas cela que je remets en question.

Monsieur GIRAUD : Si c'est ce que vous remettez en question Madame, j'ai fourni un certificat médical et je n'ai pas à m'expliquer devant vous de mon absence. Vous n'êtes pas mon employeur, je l'ai fait par courtoisie, je n'étais pas obligé de vous répondre Madame. Que ça soit très clair ! Ensuite je reviens sur le problème informatique est-ce que vous pouvez l'envisager ou pas ?

Madame BRET : Je ne suis pas informaticienne.

Monsieur GIRAUD : Est-ce que vous pouvez l'envisager ou pas ? Ça va prouver votre ouverture d'esprit.

Madame BRET : Certainement.

Monsieur GIRAUD : voilà ! Donc vous avez une ouverture d'esprit, vous pouvez considérer qu'il y a un bug informatique, comme nos questions qui n'ont pas été enregistrées, comme je peux être malade le jour des élections.

Monsieur le Maire : Monsieur GIRAUD c'est bon ! Chacun pense ce qu'il veut.

Monsieur GIRAUD : Non mais les attaques personnelles... il ne faut pas être dans la frustration.

Madame BRET : dans le bureau de vote toute seule, j'étais aussi dans la frustration.

Monsieur le Maire : arrêtez de faire polémique.

Monsieur GIRAUD : Je ne polémiquais pas, on parlait sur une réponse sur l'informatique. Pourquoi on est venu sur l'absentéisme aux élections Madame BRET ?

Monsieur le Maire : Je constate seulement que vous êtes le seul élu autour de cette table à avoir des problèmes d'intranet, c'est pas nouveau.

Monsieur GIRAUD : Non non Madame GARCIA-BEGE a eu des problèmes également.

Monsieur le maire : Bon quant à votre absence pour les élections chacun pensera ce qu'il veut de votre comportement.

Monsieur GIRAUD : exactement Monsieur le Maire.

N° 25/15

Autorisation de Programme n° 2 - Extension du cimetière - opération 201014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 Avril 2014 créant l'autorisation de Programme n°2 liée à l'extension du cimetière ;

VU le montant des réalisations au 27 mars 2015 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 30 Mars 2015 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- de réajuster le montant de l'Autorisation de Programme n°2 et les crédits de paiements sur 2015 de la façon suivante :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT PRÉVISIONNEL DE L'AP AU 29/04/2014	AJUSTEMENT	MONTANT DE L'AP AJUSTÉ	MANDATS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS (2010-2014)	CP ouverts au titre de l'exercice		CREDITS DE PAIEMENT POUR VOTE
						2 015	2 016	
	DEPENSES	681 492,20 €	-650,60 €	680 841,60 €	12 740,60 €	3 100,00 €	665 001,00 €	3 100,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 491,20 €	-650,60 €	15 840,60 €	12 740,60 €	3 100,00 €	0,00 €	3 100,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	172 701,00 €	0,00 €	172 701,00 €	0,00 €	0,00 €	172 701,00 €	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	492 300,00 €	0,00 €	492 300,00 €	0,00 €	0,00 €	492 300,00 €	0,00 €

- de dire que les crédits de paiement 2015 sont inscrits au Budget primitif 2015 de la commune

- de dire que les dépenses seront équilibrées avec les recettes suivantes :

- Participation Bordeaux Métropole : 295.642,50 €
- F.C.T.V.A : 109.086,76 €
- Autofinancement : 276 112.34 €

ADOpte à la majorité 28 voix POUR
4 ABSTENTIONS (BOURDAIS, LARTIGUE, GIRAUD, GARCIA BEGE)

N° 26/15

Clôture de l'Autorisation de Programme n°3 - Construction d'une nouvelle cuisine centrale - Opération 201401

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°62/14 du 29 avril 2014 créant l'autorisation de programme n°3 liée à la construction d'une nouvelle cuisine centrale opération 201401 ;

VU les montants des marchés attribués et les réalisations au 27 mars 2015 ;

VU la délibération n°14/15 du 9 mars 2015 d'adhésion de la ville au Syndicat Intercommunal de Restauration Collective de Cenon-Floirac ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 30 Mars 2015 ;

CONSIDERANT l'abandon par la ville du projet de nouvelle cuisine centrale ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Monsieur BOURDAIS : Je pense que le respect du conseil municipal aurait voulu que l'on vote d'abord cela avant d'apprendre par la presse qu'il y avait une décision d'adhérer à un syndicat intercommunal.

Monsieur GIRAUD : Je vois que dans le libellé des dépenses que vous aviez un montant prévisionnel de l'AP de 3 769 712,64 € ce qui veut dire que vous avez fait une étude ?

Madame DE PEDRO BARRO : Oui

Monsieur GIRAUD : On l'a toujours demandée on n'en a jamais été destinataire, c'était tout.

DECIDE :

- de réajuster le montant de l'autorisation de programme n° 3

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT PRÉVISIONNEL DE L'AP	TOTAL MANDATE AU 27/03/15	MONTANT DE L'AP AJUSTEE
	DEPENSES	3 796 712,64 €	27 771,53 €	27 771,53 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 640,00 €	27 771,53 €	27 771,53 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	754 713,60 €	0,00 €	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 982 359,04 €	0,00 €	0,00 €

- d'approuver la clôture de l'AP/CP relative à la construction d'une nouvelle cuisine centrale pour un montant définitif de 27 771,53 € TTC

- de prendre acte que cette opération a été financée comme suit :

- autofinancement : 25.771,53 € soit 92,8 %
- pénalités sur marché : 2.000,00 € soit 7,2 %

ADOpte à la majorité 23 voix POUR
3 voix CONTRE (MM. GIRAUD, GARCIA BEGE, HERNANDEZ)
6 ABSTENTIONS (MM. POULAIN, MOREL, ROSELL, ZAIDI,
BOURDAIS, LARTIGUE)

N° 27/15 Admission en créances éteintes - Budget des Transports S.P.I.C 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Trésorier de la Ville d'Ambarès et Lagrave a proposé d'admettre en créances éteintes les créances détenues par le budget des transports de la Ville d'Ambarès et Lagrave sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

La liste concerne les créances éteintes suite à une procédure de surendettement (effacement de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire) pour un montant de 326,08 euros.

La créance éteinte s'impose à la ville et au Trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Le montant de créances éteintes par année est retracé dans le tableau ci-dessous :

ANNEES	Montant de la créance éteinte (6542)
2012	86,40 €
2013	239,68 €
Sous Total	326,08 €

A l'appui de ses demandes et avec le concours des services ordonnateurs, le Trésorier de la ville fournit les justificatifs qui permettent de proposer l'admission en créances éteintes.

VU l'état de bordereau de situation de créances éteintes arrêté à la date du 13 mars 2015 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 30 Mars 2015 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'éteindre les créances pour un montant de 326,08 €.

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015 du SPIC Transports.

ADOpte à la majorité 30 voix POUR
2 ABSTENTIONS (MM. LARTIGUE, HERNANDEZ)

N° 28/15

Admission en non valeur et créances éteintes - Budget principal ville 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Trésorier de la Ville d'Ambarès et Lagrave a proposé l'admission en non-valeur et en créances éteintes d'un certain nombre de créances détenues par le budget principal de la Ville d'Ambarès et Lagrave sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L. 2541-12-9° du Code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal.

Une première liste concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 2.978,65 euros.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Une deuxième liste concerne les créances éteintes suite à une procédure de surendettement (effacement de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire) pour un montant de 1.582,02 euros.

La créance éteinte s'impose à la ville et au Trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Le montant de créances par année est retracé dans le tableau ci-dessous :

ANNEES	Montant Admission en non valeur (6541)	Montant de la créance éteinte (6542)
2007	81,00 €	
2009	151,08 €	
2010	819,37 €	
2011	605,72 €	
2012	540,31 €	907,33 €
2013	362,51 €	674,69 €
2014	333,46 €	
2015	85,20 €	
Sous Total	2 978,65 €	1 582,02 €
TOTAL	4 560,67 €	

A l'appui de ces demandes et avec le concours des services ordonnateurs, le Trésorier de la ville fournit les justificatifs qui permettent de proposer l'admission en non-valeur et en créances éteintes.

VU l'état des titres irrécouvrables transmis par la Trésorerie de Cenon et arrêté à la date du 13 Mars 2015 et les bordereaux de situation de créances éteintes à la date du 13 Mars 2015 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 30 Mars 2015 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'admission en non valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 2.978,65 euros et l'admission en créances éteintes pour un montant de 1.582,02 euros

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la ville 2015.

ADOpte à la majorité 30 voix POUR
2 ABSTENTIONS (MM. HERNANDEZ, LARTIGUE)

N° 29/15

Participation 2015 - Organisme de Gestion l'Ecole Saint-Michel Saint-Pierre

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

VU la convention en date du 7 Septembre 2009 signée entre la Commune d'Ambarès et l'organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'école Saint-Michel Saint-Pierre ;

VU la délibération du conseil municipal N° 44/14 du 14 avril 2014 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- d'actualiser le montant forfaitaire par élève à la somme de 811,89 € après prise en compte d'une évolution de 0,4 % de l'indice des prix à la consommation hors tabac publié par l'INSEE pour l'année 2014 (808,66 € en 2014) ;

- de fixer en conséquence à 76 317,66 € le montant de la dotation forfaitaire à verser à l'O.G.E.C. au titre de l'année 2015, sur la base de 94 élèves (91 l'année dernière) ;

Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2015 du budget principal de la ville.

ADOpte à la majorité 31 voix POUR
1 voix CONTRE (M. HERNANDEZ)

Information sur les contrats, marchés et les avenants signés par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation et notifiés entre le 17/02/15 et le 1/04/15 inclus.

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire a mis en œuvre les procédures de marchés publics et signé les contrats et les avenants, désignés ci-dessous, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire décidée en Conseil Municipal du 4 avril 2014 (délibération n° 25/14) :

MARCHES

N° DE MARCHÉ	OBJET	Forme et Nature	Titulaires	Adresse	MONTANT € HT	Date notification
2015001	Maîtrise d'ouvrage FORAGES	Lettres	AQUITAINE ENVIRONNEMENT	406160 PARENTIS EN BORN	4 150,00	12/02/2015
2015002	Gestion mise sous pli propagande électorale mars 2015	Lettres	KOBA	75017 PARIS	15 000,00	05/02/15
2015003	TELESURVEILLANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX, MAINTENANCE DES ALARMES INTRUSION ET INTERVENTIONS POUR LEVEE DE DOUTE.	MAPA	SIS SECURITE Sous-traitant n° 1 : HOT SECURITE Sous-traitant n° 2 : STA	64205 BIARRITZ 33600 PESSAC 33440 AMBARES ET LAGRAVE	13 296,00 1 720,00 5 121,00	02/03/15
2015004	Contrat d'entretien et de maintenance de l'éclairage public, des éclairages sportifs, des illuminations patrimoniales et des illuminations de Noël sur la commune.	AOO	CITELUM	33600 PESSAC	399 651,68 (pour 4 ans)	26/03/15
2015005	Fournitures administratives et scolaires.	AOO	ROBERT MAJUSCULE	33170 GRADIGNAN	Mini annuel : 17 000,00 Maxi annuel : 80 000,00	26/03/15
2015006	Fourniture de papier reprographie blanc et couleur.	AOO	ROBERT MAJUSCULE	33170 GRADIGNAN	Mini annuel : 8 000,00 Maxi annuel : 50 000,00	26/03/15
2015007	Fourniture de matériels pédagogiques.	AOO	ROBERT MAJUSCULE	33170 GRADIGNAN	Mini annuel : 25 000,00 Maxi annuel : 50 000,00	26/03/15
2015008	Assurance des risques statutaires (Groupement de commande Ville/CCAS/CSC)	MAPA	SMACL ASSURANCES	79031 NIORT	50 902,46	27/03/15

AVENANTS

N° Marché	N° Avenant	OBJET du marché	Forme et Nature	ENTREPRISES TITULAIRES	MONTANT DE L'AVENANT en € HT	OBJET de l'avenant	Date notification Avenant
2011072	6	Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	AOO	SMACL ASSURANCE	30,00	Matériels IDDAC	12/03/15
2011004	2	Contrôles techniques réglementaires	AOO	DEKRA	Sans modification	Prolongation jusqu'au 31/08/15	02/03/15
2012010	1	Travaux de voirie et réseaux divers-ELECTRICITÉ	AOO	CITELUM	Sans modification	Prolongation jusqu'au 31/10/17	11/02/15
2012040	2	Fourniture de pains et viennoiseries	AOO	BOUCHET	Baisse des mini/maxi du marché.	Prolongation délais jusqu'au 11/07/15 inclus	23/02/15

2012011	2	Travaux de voirie et réseaux divers- EAU-GAZ	AOO	NOVELLO ET CIE	Sans modification	Prolongation jusqu'au 31/10/17	11/02/15
2010059	6	Télégestion des alarmes intrusion	AOO	SCUTUM	+754,00 (pour 2 mois)	Prolongation délais jusqu'au 28/02/15	26/02/15

RESILIATIONS

N° Marché	OBJET	ENTREPRISES TITULAIRES	MONTANT en € HT	MOTIF	DATE DE RESILIATION	OBSERVATIONS
2013021	Réhabilitation Base nautique Beaujet - Lot n°9 : signalétique.	HOR ENSEIGNES	/	Liquidation judiciaire au 16/07/14	08/12/14	/
2012013	Mission de programmation pour la réhabilitation ou la reconstruction de la piscine municipale.	Patricia MAITRE Agence AZM	553,20 d'indemnité de résiliation	Motif d'intérêt général	03/11/14	/

Madame DE PEDRO BARRO : vous avez le détail des tableaux des marchés, des avenants et des résiliations

Monsieur le Maire : avec les adresses

Madame DE PEDRO BARRO : et les adresses qui ont été rajoutées. Y a t-il des questions ?

Monsieur POULAIN : je vois qu'il y a des entreprises en liquidation judiciaire, ce n'est pas le fait de la commune, est-ce que vous avez recours comme le font les entreprises privées par exemple à un logiciel ou une application informatique qui coûte à peu près 300 € par an et qui permet d'avoir l'état des sociétés qui participeraient à des appels d'offres. Par exemple savoir s'il y a des difficultés ou pas. Il y a des notations qui existent par exemple ils vont dire quelle société a des défauts de paiement etc... avez-vous accès à ce genre de logiciel ?

Madame DE PEDRO BARRO : Non on y a pas accès mais lors de la commission d'appel d'offres, quand ils déposent les candidatures ils doivent donner une attestation de mise à jour des cotisations, leur situation financière et en l'occurrence cette résiliation n'a pas porté préjudice à la ville.

Monsieur POULAIN : vous n'êtes pas responsable de cela mais savoir si on pouvait recourir à cela car ça permet en amont de savoir car par exemple on peut être à jour des cotisations de vos paiements du RSI, l'urssaf vous mettre en difficulté financière et par exemple vous dire attention il y a une traite impayée ou un chèque rejeté à telle époque, ou il y a des retards fournisseurs qui augmentent donc on n'assure plus ce client-là donc dès lors on vous déconseille de travailler avec.

Monsieur le Maire : la seule chose qui est demandée dans le code des marchés publics c'est une attestation indiquant que l'entreprise est à jour de ses cotisations.

Monsieur POULAIN : je sais mais est-ce que les marchés publics, il me semble qu'ils n'interdisent pas cette solution, à vérifier.

Monsieur le Maire : on ne peut pas écarter une société parce qu'elle est en redressement.

VU les statuts du SDEEG de la Gironde adoptés le 10 septembre 1937 et modifiés le 9 avril 1962, le 18 avril 1994, le 22 août 2006 puis le 14 mai 2014 ;

CONSIDERANT que les statuts du SDEEG ne tiennent plus totalement compte de l'évolution du paysage territorial au niveau énergétique et de l'émergence de besoins nouveaux de la part des collectivités ;

CONSIDERANT que le projet de statuts rénovés du SDEEG (24 articles) ont pour objet :

- ✓ de mettre en ordre des statuts qui sont aujourd'hui la stratification de modifications successives, et qui ne forment pas un ensemble suffisamment cohérent ;
- ✓ de permettre aux EPCI, et notamment la Métropole, d'intégrer le syndicat ;
- ✓ de conserver les principes essentiels de la représentativité des collectivités membres ;
- ✓ de permettre l'adhésion à la carte à de nouvelles compétences, tout en conservant la possibilité pour chaque collectivité d'adhérer librement ou de ne pas adhérer à une compétence ou même à une partie de chaque compétence.

CONSIDERANT que l'innovation principale réside dans la constitution de 6 collèges avec une représentativité différente de celle du comité syndical :

L'électricité : exercice du rôle d'autorité concédante, maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des travaux, négociations contractuelles

- ✓ Le gaz : exercice du rôle d'autorité concédante, négociations contractuelles
- ✓ L'éclairage public : travaux (maîtrise d'œuvre et d'ouvrage) et entretien des points lumineux, réseaux de télécommunication
- ✓ L'énergie : maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables, achat et vente d'énergie, infrastructures de recharge de véhicules électriques, valorisation des déchets
- ✓ L'eau et l'assainissement: Production et distribution d'eau potable, contrôle et exploitation des stations d'assainissement, gestion des hydrants
- ✓ L'urbanisme : Instruction des autorisations liées au droit du sol et cartographie.

Au sein du comité syndicat, il est proposé une représentation adaptée, qui tient compte de l'histoire, mais qui intègre désormais les EPCI et notamment la métropole.

Au sein de chaque collège, la représentation sera fonction de la population, afin, en particulier, de tenir compte de la loi sur les métropoles, qui l'impose.

En effet, l'article L.5217-7-VI du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi MAPTAM, précise que le nombre de suffrages dont disposent les représentants de la Métropole est proportionnel à la population de la Métropole représentée au titre de cette compétence, sans pouvoir excéder la moitié du nombre total des suffrages.

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, la modification des statuts du SDEEG comporte 24 articles dont le détail est joint en annexe à la présente note.

VU l'avis de la Commission Aménagement Urbain du 25 mars 2015 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts du SDEEG et de préciser que la ville d'Ambarès et Lagrave entend conserver, en l'état, l'exercice de l'ensemble de ces compétences, soit par la commune, soit par la Métropole, soit par le SDEEG.

ADOpte à la majorité

31 voix POUR

1 ABSTENTION (Mme LARTIGUE)

Dossier présenté par M. SICRE, Adjoint au maire

N° 32/15

Autorisation de déposer des demandes d'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public - Ancien Centre Médico-social - parc Midsomer Norton

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur SICRE, Adjoint au Maire

protection de l'atmosphère », la Ville d'Ambarès et Lagrave s'est portée volontaire pour organiser cette distribution au plus près des habitants, pendant la Semaine Européenne du Développement Durable, le 5 juin 2015, ainsi que dans les mois qui suivront cette date.

Pour ce faire, un protocole contractuel définit les engagements respectifs de Bordeaux Métropole et de la Ville d'Ambarès et Lagrave.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole s'engage à :

- Fournir à la Ville jusqu'à 300 composteurs et bio-seaux maximum (en bois et/ou en plastique en fonction des stocks disponibles)
- Conseiller la Ville sur les modalités de mise en œuvre de l'opération
- Mettre à disposition de la Ville, pour chaque composteur distribué, un guide du compostage, une charte d'engagement, une notice de montage et de garantie et un autocollant pour le bio-seau
- Fournir à la Ville les résultats statistiques de l'opération de distribution de composteurs ainsi que la liste des guides et maîtres composteurs formés sur la commune.

De son côté, la Ville s'engage à :

- Mettre en œuvre les moyens logistiques et humains nécessaires pour venir récupérer les composteurs (conditionnés en kits et sur palettes) au dépôt de Bordeaux Métropole, quai de Brazza et y restituer ceux non distribués à l'issue de l'opération.
- Mettre en œuvre les moyens logistiques et humains nécessaires à la mise en œuvre de l'opération
- S'assurer que le foyer qui bénéficie d'un composteur est bien domicilié au sein de Bordeaux Métropole et permettre à ceux ne pouvant se déplacer de donner procuration.
- Assurer, au moment de la distribution, une sensibilisation des habitants aux techniques de compostage : possibilité d'accompagnement de la Ville dans cette opération par des agents de communication spécifiquement formés de Bordeaux Métropole.
- Remettre à chaque foyer les documents fournis par Bordeaux Métropole, leur faire remplir et signer la charte d'engagement correspondante et leur donner les coordonnées des agents susceptibles de les aider en cas de difficultés.
- Remettre à Bordeaux Métropole, à l'issue de l'opération, l'ensemble des chartes d'engagement dûment remplies et visées.

APRES AVOIR DELIBERE,

Madame LARTIGUE : je voudrais connaître le coût individuel et collectif ?

Madame MINEZ : pour la commune ou Bordeaux Métropole ?

Madame LARTIGUE : ben pour nous, oui la commune.

Madame MINEZ : comme indiqué, c'est gratuit.

Monsieur le Maire : on a déjà fait il y a quelques années cette opération sur les composteurs et les récupérateurs d'eau pluviales.

Madame LARTIGUE : là ce serait 300 composteurs ?

Madame MINEZ : oui 300

Madame LARTIGUE : et combien pour la ville ?

Madame MINEZ : 300 composteurs pour la ville.

Madame LARTIGUE : et il y a 15 000 habitants c'est ça ?

Monsieur le Maire : tout le monde n'a pas un jardin, certains en on déjà.

DECIDE d'engager la ville d'Ambarès et Lagrave dans cette opération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Bordeaux Métropole pour la distribution de composteurs par la Ville selon le modèle joint à la présente note.

ADOPTE à l'unanimité

Monsieur le Maire : L'ordre du jour étant terminé on peut passer aux questions orales

Questions orales :

Monsieur GIRAUD :

Pouvez-vous me communiquer un tableau d'effectifs des assistantes maternelles communales de 2001 à ce jour, en m'indiquant les orientations que vous souhaitez pour ce service ?

Monsieur GUENDEZ : De 2001 non mais à partir de 2005. on va vous fournir ces éléments-là et on devrait maintenir les effectifs des assistantes maternelles au nombre de 31.

Monsieur GIRAUD : Pourquoi je ne peux pas avoir l'information depuis 2001 ?

Monsieur GUENDEZ : on ne l' a pas dans les archives.

Monsieur GIRAUD : donc je considère de 2005 à ce jour 31 personnes ?

Monsieur le Maire : une trentaine, ça évolue en fonction des renouvellements. Donc 31 en 2014.

Monsieur GIRAUD : et concernant les orientations de ce service ?

Monsieur GUENDEZ : de maintenir l'effectif des assistantes maternelles à 31 et de travailler sur la complémentarité des modes de garde.

Monsieur GIRAUD : durant tout votre mandat ?

Monsieur GUENDEZ : autant que possible oui.

Madame KORJANEVSKI : il s'agit-là de la crèche familiale mais évidemment il y a toutes les assistantes maternelles du RAM qui sont de l'ordre de 135.

Monsieur GIRAUD : le RAM c'est hors commune, ce ne sont pas les assistantes maternelles communales.

Madame KORJANEVSKI : Non maintenant c'est communal.

Monsieur le Maire : c'est un RAM municipal.

Madame KORJANEVSKI : c'est pour cela que je me permets d'intervenir.

Monsieur GIRAUD :

A ce jour, y a-t-il été établi un diagnostic complet de l'état du patrimoine communal, bâtiment par bâtiment. Si oui, pouvez-vous nous communiquer les documents en votre possession ?

Monsieur LAGOFUN : Je te le donne à la fin du conseil.

Monsieur le Maire : on peut passer aux questions de Madame LARTIGUE.

Madame LARTIGUE :

Concernant les risques majeurs encourus sur la commune :

Au niveau des risques naturels, technologiques et du risque nucléaire :

- Inondations par crues ou/et barrages.

- La pollution.

- L'accident nucléaire.

Afin d'anticiper les risques majeurs qu'avez-vous prévu pour protéger les personnes, les biens et l'écosystème ?

Monsieur MALBET : La commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde qui a été arrêté le 20 février 2007. Il pourra vous être communiqué sur demande. Par contre il fait l'objet actuellement d'une mise à jour notamment sur les personnes à convoquer, le plan de prévention à mettre en route car les choses ont évolué. Concernant le risque nucléaire c'est pareil, ça fait partie des risques donc il y a toute une organisation qui est proposée et mise en route, elle figure d'ailleurs sur les problèmes de DICRIM mais là aussi sur ce phénomène on a le matériel, on a quelques éléments.

Madame LARTIGUE : on n'a pas vu la pollution ? qu'avez-vous prévu ?

Monsieur MALBET : sur les industriels, les risques majeurs c'est le PPRT pour les risques technique, c'est le PPRI pour les risques inondations qui sont en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire : et qui existent.

Monsieur MALBET : il y a l'AIRAQ qui nous envoie régulièrement les pics de pollution.

Madame LARTIGUE : qui envoie les indices le soir après que la pollution soit déjà déclenchée.

Monsieur MALBET : même la Préfecture nous envoie les données quand il y a des pics de pollution.

Madame LARTIGUE : ils les envoient trop tard, les alertes sont reçues le soir. Et pour l'écosystème c'est pareil ?

Monsieur le Maire : c'est pas dans la question.

Madame LARTIGUE : ben si : « Afin d'anticiper les risques majeurs qu'avez-vous prévu pour protéger les personnes, les biens et l'écosystème ? »

Monsieur le Maire : on va vous passer le document qui s'appelle le DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs et à partir de là vous pourrez effectivement vous faire votre avis ou revenir vers nous pour vous donner des précisions. Le DICRIM date de 2009 c'est pour cela qu'il est en cours de réalisation aussi.

Madame LARTIGUE :

Concernant la sécurité des habitants et des biens sur notre commune :

Face à de nombreux délits, abris de bus cassés, véhicules vandalisés, vols, augmentation de la population qu'est il prévu et qu'en est il de l'effectif de la gendarmerie ?

J'ai pu voir en mon absence que vous aviez déjà parlé sur le compte-rendu du mois de mars, je crois que c'est Monsieur POULAIN et il y avait pas mal de réponses à cette question.

Madame KORJANEVSKI : ce que je propose, pour éviter les fantasmes sur les chiffres et compagnie de délits, de cette insécurité grandissante sur la commune, je vous propose à tous ceux qui le désirent de vous fournir le dernier document du 7 avril, la stratégie territoriale à laquelle ont assisté des membres de l'opposition qui ont pu entendre les chiffres de la Gendarmerie, de la justice etc. Pour les effectifs de gendarmerie ils sont toujours 27 et bientôt 28 mais il faut savoir qu'au mois d'octobre, novembre et décembre il y a eu des renforts conséquents sur la commune d'Ambarès et Lagrave et qu'actuellement il y a un renfort assez important qui a été demandé par le lieutenant, d'ailleurs ça a pu se voir au niveau de la circulation, ils ont été beaucoup plus présents sur le terrain. Il faut compter 28 gendarmes qui vont d'Ambès à Saint-Loubès et des renforts y compris « les hommes en noirs ».

Monsieur le Maire : que l'on appelle le PSIG.

Madame KORJANEVSKI : mais enfin faites-vous une opinion sur des chiffres et pas sur des fantasmes.

Monsieur MOREL :

A la zone Beauséjour sur la départementale 213, l'entrée du parking de la pharmacie et du supermarché a été goudronné. A 1m se trouve l'arrêt des bus régionaux, du ramassage scolaire et de la navette 49, pourquoi ne pas goudronner 2m² supplémentaires ? Peut-on envisager l'installation d'un abri bus ?

Monsieur LAGOFUN : comme on l'avait dit ce n'est pas chez nous c'est sur la commune de Saint Loubès juste à côté et ça ne relève pas de la compétence de la ville. Ce délaissé est du domaine public Départemental relevant de la compétence du Conseil Général, du conseil départemental maintenant et toutefois, au regard des demandes des Ambarésiens et pour tenter d'aboutir sur l'aménagement d'un abribus avec un quai répondant aux normes PMR, la Ville d'Ambarès et Lagrave a relancé à plusieurs reprises le CG33. Malgré ces demandes répétées, ce dossier n'a pu aboutir.

Monsieur le Maire : je suis passé voir il y a le poteau.

Monsieur LAGOFUN : c'est ridicule.

Monsieur MOREL : sur le panneau il y a marqué Ambarès.

Monsieur le Maire : on va essayer d'avancer.

Monsieur ROSELL :

Vous avez reçu dernièrement une pétition des locataires de la RPA, concernant le manque de chauffage dans les logements. Quelle est la situation à ce jour ? Pourquoi attendre une pétition pour s'occuper des problèmes des personnes âgées alors que vous avez un conseil des sages dont bon nombre de ces gens-là siègent à ce conseil

Monsieur le Maire : un conseil de vie sociale.

Madame KORJANEVSKI : Monsieur le Maire a effectivement reçu une pétition d'un certain nombre de résidents de la RPA, accompagnée d'un courrier, qui lui demandait de servir d'intermédiaire auprès du bailleur Logévie qui est le gestionnaire de la RPA et a donc en charge le règlement de toutes les questions liées aux problèmes d'habitat. La ville n'a que la gestion médicale et l'accompagnement des résidents et tout ce qui est bâtiment c'est Logévie.

Il est important de préciser que l'on n'a pas attendu de recevoir une pétition puisque les services qui interviennent à la RPA, l'animatrice Sandra, font le lien avec le bailleur chaque fois qu'un problème est signalé. Dans ce cas de figure ce sont les agents du CCAS qui ont interpellé Logévie (les résidents l'ayant fait de leur côté) pour que les problèmes de coupures de chauffage soient rapidement prises en compte et résolues.

Le bailleur a réagi rapidement à chaque fois en faisant intervenir la société Cofely avec laquelle un contrat de maintenance est passé. Plusieurs interventions ont eu lieu mais, compte tenu de l'état des réseaux des tuyauteries (on en revient toujours à des histoires de tuyauterie) et de leur vétusté de nouvelles ruptures de canalisations ont eu lieu et perturbé la vie des résidents pendant plusieurs jours.

Monsieur le Maire a répondu à cette sollicitation des résidents en contactant directement le Directeur de Logévie et en organisant une réunion à la RPA le 25 mars, en présence du gestionnaire de la RPA pour Logévie, du conducteur d'opérations de patrimoine de Logévie et du Vice Président du CCAS.

Cette rencontre a permis de rappeler aux résidents le rôle et la responsabilité de chacun et ils ont compris que la collectivité n'était pas responsable de cet état de fait, ce qui est difficile car pour eux c'est la ville. Monsieur le Maire a rappelé son engagement et sa détermination pour que des travaux de réhabilitation soient rapidement engagés afin d'améliorer l'état des logements. Ça fait pratiquement 6 mois que l'on travaille avec Logévie pour une réhabilitation totale de la RPA. Notamment ce qui concerne le sanitaire, le chauffage et l'état général de la résidence.

Lors de cette rencontre les représentants de Logévie ont confirmé qu'une réfection

totale des réseaux serait effectuée cet été à la RPA.

Monsieur le Maire : si je peux compléter, Logévie nous a annoncé que le chauffage serait refait à partir du mois de juin. j'ai demandé à ce qu'avant le début des travaux on organise en ma présence une nouvelle réunion avec tous les résidents concernés de telle sorte que ceux-ci aient connaissance du calendrier et de la façon dont sera réalisé le chantier. Ensuite Logévie travaille sur la réhabilitation totale de la RPA. Là encore, j'ai demandé, dès que le projet sera prêt, qu'il soit présenté aux résidents en présence des élus de la même façon. La 1ère étape c'est une réunion avec les résidents pour le chauffage car il est anormal et inacceptable que des personnes se soient retrouvées pendant 48 heures avec des températures de 14, 15° dans leur appartement.

Madame KORJANEVSKI : avec les problèmes d'électricité, des sanitaires.

Monsieur ROSELL : et de l'aménagement extérieur.

Monsieur le Maire : oui plus l'extérieur. Normalement c'est Monsieur ROSELL.

Monsieur ROSELL : c'est pas grave ça ne me gêne pas qu'elle intervienne.

Monsieur le Maire : normalement c'est question réponse avec la personne qui a posé la question. Que voulez vous dire Madame LARTIGUE ?

Madame LARTIGUE : je m'inquiète car il y a certaines personnes âgées dans leur habitation à la RPA qui ont leur cuisine qui sont équipées tout électrique, le chauffage, le chauffe-eau également donc elles ont été privées d'eau, d'électricité et également de cuisine. Aujourd'hui qu'est-ce qui a été pris en compte ?

Monsieur le Maire : si vous voulez on vous conviera à la réunion et Logévie expliquera ce qu'ils vont réhabiliter et comment ils vont faire.

Madame LARTIGUE : et actuellement ça s'est résolu comment le problème ?

Madame KORJANEVSKI : là c'est résolu.

Monsieur le Maire : ça fonctionne mais les tuyauteries dans le sol sont toutes à changer.

Monsieur ROSELL :

D'abord, je vous remercie pour la prise en compte et la réalisation de ma demande d'élagage rue du BROUSTEY et du réaménagement du parking de l'église. Je souhaiterais savoir, suite à ma demande concernant l'évacuation des eaux pluviales de l'autoroute qui étaient évacuées sous le pont de la rue jacqueline AUDIER à LA-GRAVE, si une solution a été trouvée et quel sera son délai de réalisation ?

Monsieur LAGOFUN : Première précision, la rue se dénomme Jacqueline AURIOL (première femme pilote d'essai en France sur Mirage III) et non Jacqueline AUDIER.

Monsieur ROSELL : il y a une plaque avec marqué AUDIER, mais bon c'est pas grave.

Monsieur LAGOFUN : Les deux ouvrages inférieurs (bretelle A10 et Autoroute A10 - 2x3 voies) sont des points bas. Les eaux pluviales sont reprises via un fossé longeant la voie pour aboutir sur un ouvrage de régulation (Chemin de Malleret). A plusieurs reprises, ces points bas ont été inondés lors d'événements pluvieux importants. Ce problème a été soulevé par le service technique et relayé auprès du service compétent de Bordeaux Métropole. De par la configuration particulière, il se révèle que seul un entretien régulier des fossés peut tenter de maintenir un écoulement hydraulique correct.

Monsieur ROSELL : je crois que je m'étais mal exprimé la dernière fois et mal positionné le problème. Ce n'est pas l'évacuation des eaux pluviales qui pose problème. vous avez un tuyau énorme (comme ceci) qui descend de l'autoroute et qui aboutit sur le trottoir du pont. Donc un tuyau comme ça quand il pleut énormément ça dévale sur le trottoir, ça arrive sur la route et ça inonde. Le problème c'est que ce tuyau, il faudrait le raccorder au secteur du tout à l'égout qui est à 5 mètres de là.

Monsieur LAGOFUN : les eaux pluviales ne peuvent pas aller dans un tout à l'égout. Il y a un fossé... (coupé)

Monsieur ROSELL : non non vous avez une évacuation. Vous avez 2 bouches... (coupé)

Monsieur LAGOFUN : ce que je vous propose Monsieur ROSELL, on va prendre rendez-vous, on ira sur place avec les services technique, on verra mieux pour comprendre.

Monsieur ROSELL : on verra et je vous jure que si on y va par temps de pluie vous allez voir dégouliner de ce tuyau des eaux pluviales qui arrivent sur un trottoir et qui inonde tout le dessous du pont.

Monsieur le Maire : vous convenez d'un rendez-vous et on ira ensemble.

Monsieur POULAIN :

Dans la rue Jacqueline AURIOL, nous avons souligné la dangerosité, après le pont autoroutier, de traverser surtout pour les enfants descendant des bus scolaires. Quels aménagements ont été prévus et dans quels délais ?

Monsieur GUENDEZ : Pour cet arrêt comme pour les autres arrêts chaque descente d'enfants fait l'objet d'une attention particulière des accompagnatrices. En effet, ces agents aident les enfants à traverser en toute sécurité et le bus ne repart qu'une fois cette tâche de sécurité accomplie.

Monsieur ROSELL : il bouche la sortie du pont ? Car l'arrêt de bus quand le bus s'arrête il vient de passer sous le pont donc entre le pont et le bus il y a 3 mètres et les gosses passent derrière et il y a aucune visibilité pour les automobilistes.

Monsieur LAGOFUN : comme on sera à côté je vous propose que l'on regarde... (coupé)

(Rires de l'assemblée)

Monsieur le Maire : on fait comme ça, c'est plus simple.

Monsieur POULAIN :

Beaucoup de routes de LAGRAVE sont dans un très mauvais état. Dans certains chemins, les riverains mettent du béton dans les ornières. Pourriez vous faire un bilan des routes du secteur et en tirez des priorités ?

Monsieur LAGOFUN : La plupart des voies d'Ambarès et Lagrave sont majoritairement de la compétence de Bordeaux Métropole. Le Centre de Gestion de l'Espace Public n°1 (CGEP1) apporte une attention particulière à la conservation du patrimoine par une surveillance accrue de toute intervention sur le domaine public (branchements ou travaux divers) et par un entretien régulier (reprise des couches de roulement et enduits superficiels).

Toutefois, il est à noter que certaines voies « seraient » Communales. La Ville a engagé des discussions avec l'EPCI afin que ces voies soient rattachées dans son patrimoine. En effet, l'étude juridique et foncière, menée par la Ville, a caractérisé que les voies Communales n'ont pas raison d'être, au regard de la compétence voirie (pleine et entière) acquise par la CUB, lors de sa création en 1968.

Par conséquent, seuls les chemins ruraux relèvent de la compétence du patrimoine privé de la Ville. Enfin, il est à noter que le Chemin du Moulin a fait l'objet d'une réfection intégrale en 2012 lors de la pose du collecteur d'assainissement Eaux Usées.

Par contre si vous avez des exemples de chemin à nous signaler... (coupé)

Monsieur ROSELL : comme les chemins sont exactement aux mêmes endroits (rires de l'assemblée)

Monsieur le Maire : excusez-moi mais vous me donnerez quand même le nom d'un chemin dont les trous ont été comblés par du béton par les riverains.

Monsieur ROSELL : c'est pas difficile quand vous passez le pont c'est le 1ère chemin à gauche, je vous donnerai le nom du chemin. Je ne blague pas, ce n'est pas pour embêter qui que se soit, vous avez les riverains qui sont en train de mettre du béton

dans les trous pour pouvoir passer... (coupé)

Monsieur le Maire : attendez c'est le chemin qui mène à la voie ferrée après le pont qui va chez Monsieur MAURICE, côté Saint Loubès ?

Monsieur LAGOFUN : c'est chemin du Moulin ou le chemin après ?

Monsieur le Maire : car il y en a un avant et après. Vous irez voir sur place

Monsieur ROSELL : il est juste après le pont à gauche. On verra tout à la fois

Madame GARCIA-BEGE : Je vous remercie d'avoir pris en compte Monsieur CORNEIL mes questions. J'ai déjà reçu une partie des réponses.

Pouvez-vous me communiquer le pourcentage et la valeur du budget de la commune affectés à la gestion de la cuisine centrale depuis 2010 et les rapports de libération concernés (j'ai appris qu'il n'y avait pas de rapport de libération), avec la comptabilité analytique de son fonctionnement ? Et ce afin de pouvoir apprécier correctement l'estimation (l'étude) du coût de la nouvelle organisation de la cuisine centrale, avec le SIREC que vous voudrez bien nous fournir.

Madame DE PEDRO BARRO : Je vous remets les balances budgétaires par article budgétaire en fonctionnement et en investissement du service de la cuisine centrale pour les années 2010 à 2014.

En ce qui concerne le coût du SIREC nous l'avons déjà évoqué en délibération du Conseil Municipal du 9 mars il s'agit d'un tarif d'achat par repas et pour la première année d'une participation à l'investissement de 91 000 € maximum donc je vous remets en séance les balances en même temps que le SOCOTEC.

Monsieur le Maire : il y a le rapport SOCOTEC pour Monsieur GIRAUD.

Monsieur POULAIN : est-ce qu'on pourrait aussi avoir la copie des rapports que vous remettez ?

Monsieur le Maire : bien sur, ces documents sont communicables à tous les élus. On vous l'envoie en numérique.

Madame GARCIA-BEGE :

Sur le D.O.B 2015 vous nous informer que les charges de personnel, sont de 58.9%.

Pouvez-vous m'éclairer sur ce pourcentage car si nous faisons le ratio entre :

Dépenses réelles de gestion: 13 246.14 €

Frais de personnel : 8 175.70 €

Le ratio obtenu est de 61,7%. Pouvez-vous m'expliquer cette différence ?

Madame DE PEDRO BARRO : Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1.

Le ratio n°7 est dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement qui mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

Le rapport que vous effectuez reflète effectivement la part des charges de personnel dans les charges de gestion (qui excluent les dépenses exceptionnelles contrairement aux dépenses réelles), mais il n'est pas un ratio au sens du Code Général des Collectivités Territoriales car quand vous avez pris vos dépenses de 13 246,14 € il s'agit de l'analyse financière et non pas du compte administratif vous avez confondu les deux.

Monsieur le Maire : Je lève la séance et vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 21h30

Le MAIRE,

M. HERITIE,

Mme KORJANEVSKI

M. GUENDEZ

M. DE PEDRO BARRO

M. CASAURANG

Mme MALIDIN

M. LAGOFUN

M. MALBET

Mme BRET

M. SICRE

Mme BLEIN

Mme MINEZ

M. BLANLOEUIL

Mme BARBEAU

Mme GOURVIAT

M. AMIEL

Mme CLAVERE

Mme BOUZIGUES

M. SEGONDY

Mme GARCIA

M. GIROU

Mme PAILLET

M. DELAUNAY

Mme GARCIA-BEGE

M. GIRAUD

M. BOURDAIS

Mme LARTIGUE

M. POULAIN

Mme ZAIDI

M. MOREL

M. ROSELL

M. HERNANDEZ

M. QUERTAN